40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 12 22 MARS 1923

# L'AMI DU CLERGÉ

**Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques**

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

*Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis*

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

*PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :*

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Édition complète . . . . . . . 18 fr. / Édition partielle . . . . . . . 12 fr.

ÉTRANGER { Édition complète . . . . . . . . 20 fr. 50 / Édition partielle . . . . . . . . 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux Nancy, 21.88

## SOMMAIRE

### DOCTRINE

**Causerie de l'AMI sur les « Revues. »** — I. Renan prophète, 177. — II. Renan et l'*Athalie* de Racine, 178. — III. Cavour et Napoléon III, 179. — IV. Cavour avant 1848, 182. — V. La mort de Cavour, 184. — VI. Socialistes français en Russie soviétique, 185. — VII. Psychologie révolutionnaire, 187. — VIII. S. François de Sales, 189. — IX. Jansénistes d'Utrecht et célibat ecclésiastique, 189. — X. Les *Archives de Philosophie*, 190.

**Questions de science ecclésiastique.** — Est-il vrai que, d'après le décret *Quam singulari*, le droit divin oblige l'enfant à la communion pascale quand il a l'usage de raison ? Comment expliquer la pratique contraire suivie pendant plusieurs siècles ? 190. — Pouvait-on donner l'extrême-onction à un impie qui s'était coupé la gorge ? 192.

### PRÉDICATION

**Sermons pour la fête de Pâques.** — III. Le plus grand fait de l'histoire du monde, 129.

**Lectures liturgiques pour la Prière du soir sur la messe du dimanche.** — XX. Pâques, 132. — XXI. Dimanche de Quasimodo, 134. — XXII. 2e Dim. après Pâques, 136.

**Les Dominicales d'un petit Doyen.** — XXI. *1er Dimanche après Pâques :* La prière du matin et du soir, 138. — XXII. *2e Dimanche :* La fidélité à la religion, 140.

**La Vie de N.-S. Jésus-Christ continuée dans la Sainte Eucharistie.** — XIII. Des relations entre le sacrement de mariage et l'Eucharistie, 141. — XIV. Jésus chasse les vendeurs du Temple, 142.

## PETIT COURRIER

Q. — Pourriez-vous m'indiquer sur l'Eucharistie un ouvrage sérieux, d'une lecture point trop ardue, pouvant être conseillé à des dames et à des jeunes filles possédant une bonne culture religieuse ?

R. — Rolland, *Le Paradis sur terre,* 2 vol. in-12, franco 10 f., en vente à nos bureaux.

Q. — Où pourrais-je trouver *L'Année chrétienne,* du chanoine Bouloumoy ?

R. — Quand nous en avons fait le compte rendu (très élogieux) en 1911, p. 47, elle venait de paraître chez Oudin ; le fonds Oudin a émigré chez Mame.

Q. — Connaissez-vous quelque ouvrage sur S. Mathurin (né à Larchant, Seine-et-Marne) ?

R. — Notice de deux pages dans les *Petits Bollandistes,* au 9 nov., t. XIII, p. 289-91 ; — *Acta Sanctorum,* au 1er nov., p. 245-59 ; — *S. Mathurin, étude historique et iconographique,* par Eug. Thoison, gr. in-8 de 320 p. et 14 pl. hors texte (tiré à 125 ex., Paris, A. Picard, 1889). extrait des *Annales de la Société hist. et archéol. du Gâtinais,* 1886-88.

Q. — Où pourrait-on trouver aujourd'hui un vieil opuscule dont vous avez parlé en 1896, p. 1013, et intitulé *Comme quoi Napoléon n'a pas existé ?*

R. — Réédité en 1909, avec notes bio-bibliographiques par G. Davois, in-16 de 64 p., à l'Edition bibliographique, 11, rue Gît-le-Cœur, Paris 6e (voir couv. du 8 avril 1909, p. 33).

Q. — Pourriez-vous me dire s'il existe une Vie ou une Histoire de Constantin le Grand, même sous forme de roman historique ?

R. — Vous pourriez peut-être trouver d'occasion Hunckler, *C. le Grand et son règne,* in-12, Limoges 1843 ; de Marçay, *Histoire de C. le Grand,* in-8 de 126 p., Limoges 1873 ; Pfahler, trad. par Gyr, *Histoire de C. le Grand et de son siècle,* in-8 de 202 p., Liège 1862.

Plus près de nous : abbé Crégut, *Polythéisme et Christianisme : C. le Grand,* gr. in-4o, Lille,

Taffin-Lefort, 1899 ; — abbé Guénot, *Le Signe de la victoire ou l'Eglise sous Constantin*, in-8, Tournai, Casterman, 1900 ; — duc de Broglie, *L'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, dont les deux premiers tomes (se vendent séparément) étudient le règne de Constantin, édit. in-8 ou in-16, Paris, Perrin (1re édit. en 1856, mais toujours réédités) ; — le tome II de *La persécution de Dioclétien*, de Paul Allard, in-8, Paris, Lecoffre, 1900 ; — Batiffol, *La paix constantinienne et le catholicisme*, in-16, Paris, Gabalda, 1914.

---

Q. — Où pourrait-on se procurer les *Lettres* de l'abbé de Rancé et ses ouvrages, notamment la *Pratique des vertus monastiques* ?

R. — Je ne connais des *Lettres* qu'une édition in 8 publiée par B. Gonod en 1846, chez Amyot, à Clermont-Ferrand. *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique* a paru aussi en 1846, in-8, Paris, Duprat. J'ignore s'il existe d'autres éditions qui soient encore en librairie.

---

Q. — 1° Existe-t-il pour l'*Ami du Clergé*, comme pour d'autres revues, un relieur mobile permettant la pose et le retrait de chaque fascicule sans déranger les fascicules voisins ?

2° Y a-t il une sainte Célestine ? Quel jour en célèbre-t-on la fête ?

R. — Ad I. Vous trouverez cela, p. ex. chez Planchenault et fils, 54 bis, rue des Panoyaux, Paris 20e ; — chez Metzger, 104, quai de Jemmapes, Paris, 10e ; — etc.

Ad II. Une sainte Célestine, vierge, est honorée avec 800 autres à Utrecht, le 6 avril ; mais c'est tout ce que l'on en sait.

---

Q. — 1° Les « Guides Bleus » sont-ils préférables aux Guides Bædeker ?

2° Connaissez-vous une sainte Nicole ?

R. — Ad I. Chaque Collection a ses avantages particuliers. — Le *Rome en huit jours* des « Guides Bleus, » édit. 1921, coûte 12 f., Paris, Hachette.

Ad II. Il semble que sainte Nicole n'est autre que sainte Colette, *Coletta, Nicoleta*, la grande Réformatrice franciscaine du XVe siècle ; fête le 6 mars (née à Corbie en 1381, morte à Gand en 1447).

---

Q. — Où pourrais-je me procurer *L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Evangiles canoniques*, par le P. A. Durand ?

R. — In-8 écu de x-228 p., 5 f., franco 5 f. 50, Paris, Beauchesne.

---

Q. — Prière de me fournir les indications d'auteurs nécessaires pour préparer la conférence que voici : « La Morale et le Droit canonique dans leurs prescriptions concernant les fiançailles, les empêchements de mariage, la séparation et le divorce. — La conférence a surtout pour but de mettre bien en lumière les modifications apportées par le nouveau Code. »

R. — Voyez, en fait de traités spéciaux : A. de Smet, *De Sponsalibus et Matrim.*, 2 vol. in 8, 25 f., Bruges, Ch. Beyaert, 1920 ; — Cappello, S. J., *De Matrim.*, in-8 de 954 p., 30 lires, Turin, Marietti, 1923 ; — Fourneret, *Le Mariage chrétien*, 3e édit., in 8 de 504 p., 15 f., Paris, Beauchesne.

Plus minces : A. Michel, *Le mariage chrétien*, in-12 de 44 p., 1 f. 50, Lille, R. Giard ; — Durieux, *Le mariage en droit canonique*, in-12 de 136 p., 3 f., Paris, Gabalda ; — R. Cocart, *Fiançailles et Mariage, Guide pratique*, in-12 de 242 p., 6 f., Paris, Bloud.

Enfin, comme vous pourriez les avoir oubliés, nous vous rappelons les articles de l'*Ami* en 1919 ; le *Directoire* de Laurent (couv. 1923, p. 14) ; et *Ce qu'il y a de plus pratique* du P. Michel, dont nous annoncerons très prochainement la 4e édition (in-8 de 334 p., franco 7 f. 15, chez l'auteur, à Maison-Carrée, Alger).

---

Q. — Où trouver la meilleure édition de l'*Introd. à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu* de S. François de Sales, dans sa langue à lui ?

R. — La meilleure, incontestablement, est l'édition in-8 des *Œuvres de S. François de S.* publiée par la Visitation du 1er Monastère d'Annecy (Annecy, imprim. J. Niérat ; Lyon, Vitte) ; l'*Introd.* remplit le t. III (1893) et le *Traitté* les t. IV et V (1894). — Autre édition plus portative à la Bonne Presse (5, rue Bayard, Paris 8e), l'*Introd.* en 1 vol., le *Traité* en 2 vol., 3 f. 75 le vol. franco. — Enfin, la coll. Nelson (189, rue St-Jacques, Paris 5e) a publié l'*Introd.* avec une introduction d'Henry Bordeaux (in-18, cart. 4 f. 50). — Le *Traité* a été analysé dans l'*Ami* du 26 août 1897, p. 705-715.

---

Q. — Existe-t-il dans l'*Ami du Clergé* un commentaire : 1° sur la décision de la Commission Biblique sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse (30 juin 1909) ; — 2° sur la décision de la C. B. sur l'authenticité et l'historicité du quatrième Evangile (29 mai 1907) ; — 3° sur la décision de la C. B. sur les Epîtres pastorales (12 juin 1913) ; — 4° sur la décision de la C. B. sur les citations implicites (13 février 1905) et sur la théorie des apparences historiques (23 juin 1905) ?

R. — Ad I et IV. Voir *Ami* du 16 nov. 1911, p. 1018-1021, où vous trouverez quelques indications, mais non un commentaire proprement dit des décisions visées.

Ad II. La décision de la C. B. relative au IVe Evangile n'a pas encore été commentée dans l'*Ami*.

Ad III. Cette décision a été longuement étudiée dans nos Bulletins d'Ecriture Sainte des 14 mai et 23 juillet 1914, p. 465 476 et 689-700.

---

Q. — L'omniscient *Ami* pourrait-il, à défaut d'un article de mise au point qui serait sûrement apprécié, indiquer les ouvrages traitant : *a)* de la religion, *b)* de l'art, *c)* des hiéroglyphes de l'ancienne Egypte, et enfin *d)* de la chronologie officielle ou tout au moins communément admise des dynasties égyptiennes ?

R. — Non, de grâce, ne nous croyez pas omniscients. Dieu seul l'est ! Nous, nous essayons seulement de faire de notre mieux pour vous être utiles.

Ad I. Pour la religion égyptienne, consultez Capart, *Revue du Clergé Français*, t. LXIV, p. 257-292 (article reproduit dans Bricout, *Où en est l'histoire des Religions*, t. I). Vous trouverez là, p. 291, d'autres indications bibliographiques ; — Mallon, dans *Christus*, p. 468 500, et dans *Dict. Apologétique* de d'Alès, t. I, col. 1320-1343 ; — Virey, *Religion de l'ancienne Egypte*, Paris 1909.

Ad II. Pour l'art égyptien, prenez Maspero, *L'Archéologie égyptienne*, Paris, Picard et Kaan, 11, rue Soufflot.

Ad III. Pour les hiéroglyphes, voir l'appendice mis par Maspero à son *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, p. 807 et ss., Paris, Hachette, 1909.

Ad IV. On voit, à la façon dont vous posez la question, que vous n'en soupçonnez pas le carac-

*(Voir la suite p. 66).*

# Les Pilules Pink opèrent elles-mêmes

Les Pilules Pink ont, en effet, opéré — et de remarquable façon — sur M. Pierre Petit, l'éminent artiste photographe, 122, rue La Fayette, à Paris, dont la devise : « Pierre Petit opère lui-même » est célèbre parmi les Parisiens. Comment M. Pierre Petit est venu aux Pilules Pink, cela vaut d'être conté :

Très physionomiste, comme les véritables artistes, M. Pierre Petit voit du premier coup d'œil quand le visage de ceux qui passent devant son objectif reflète le contentement d'une santé bien équilibrée. Aussi ne manque-t-il pas d'en faire la remarque flatteuse en demandant quelle peut bien être la cause d'une mine aussi prospère. Or, très souvent, depuis des années, on faisait à sa question la même réponse : « Mais ce sont les Pilules Pink ! »

Les premières fois, M. Pierre Petit souriait avec quelque scepticisme, mais à la longue, il fut impressionné par cette réponse qui venait comme un refrain. Et, finalement, convaincu, il fit à son tour usage de ces Pilules Pink tant prônées pour remédier aux effets du surmenage que lui imposait son travail opiniâtre. Et voici la lettre que nous avons reçue de lui :

M. Pierre Petit
(Cl. Pierre Petit)

« Voici une trentaine d'années que je photographie nombre de vos clients qui vous font part de leur gratitude. Je fus longtemps sceptique, mais entraîné par leur belle mine, leurs propos et les éloges qu'ils faisaient des Pilules Pink, je suivis leur exemple.

« Depuis vingt ans, je fais usage de ces remarquables Pilules Pink. Je jouis d'une bonne santé; mon activité étonne mon entourage et j'opère toujours moi-même. Il est vrai que je n'ai que soixante-quatorze ans, personne ne veut le croire. Moi non plus ! et je n'envisage pas encore l'éventualité de prendre le repos que j'aurais bien mérité. »

Les Pilules Pink sont un puissant régénérateur du sang et des forces nerveuses. Elles constituent un remède toujours efficace contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, névralgies.

En vente dans toutes les pharmacies : 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris.

**La constipation empoisonne le sang**

**La SCAVULINE guérit la constipation**

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris, 3 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de taxe par boîte.

## LIBRAIRIE LE GOAZIOU -- QUIMPER

# Editions de Chant Grégorien

du Chanoine BARGILLIAT

## Chants des Offices paroissiaux

In-12 de 840 pages 18×12,
élégante reliure, dos toile, tranche rouge.

Ce livre emprunte aux éditions Vaticanes une sélection qui suffit largement à la très grande majorité des paroisses pour la célébration des Offices du dimanche et des fêtes admises dans la liturgie dominicale.

Prix : fr. **14.** — Franco poste : fr. **15.20**

## Manuel Paroissial

**Recueil des chants ordinaires de la Messe, des Vêpres et de Complies**

Un vol. in-12 de 271 pages 18×12, relié, tr. rouge.

Destiné surtout à l'usage des enfants de chœur et des fidèles qui veulent suivre les chants auxquels ils peuvent plus facilement prendre part.

Prix : fr. **5.** — Franco poste : fr. **5.45**

## Manuel de Chants liturgiques

Un vol. de 400 pages 18×12, relié, tranche rouge.

Edition spéciale du **Manuel Paroissial** enrichie de nombreuses additions.

Prix : fr. **7.50.** — Franco poste : fr. **8.10**

## Office des Défunts

In-12 de 90 pages 18×12,
où sont très clairement indiquées dans les Psaumes les diverses cadences mélodiques.

Relié. Prix : fr. **3.** — Franco poste : fr. **3.30**

## Chants pour les Saluts du T. S. Sacrement

In-12 de 66 pages 18×12

Relié. Prix : fr. **1.25.** — Franco poste : fr. **1.55**

*(jusqu'à épuisement des reliures d'avant-guerre)*

**En brochure,** pour compléter divers Paroissiens : fr. **0.50**

## Notions élémentaires de Chant Grégorien

Méthode pratique de 20 pages sous jolie couverture

Prix : fr. **0.25.** — Franco poste : fr. **0.40**

ENFANTS FAIBLES
Le **PHOSPHATE**
GÉLATINEUX ASSIMILABLE
DE L'ABBE DELAHAYE
**facilite la croissance de l'enfant**
**en fortifiant son système osseux**

Le Pot en pâte : **6** fr. La Boîte poudre : **8** fr.

*EN VENTE DANS TOUTES PHARMACIES*

VENTE EN GROS
9, Rue de Paris, St-ETIENNE-du-ROUVRAY (Seine-Inf.)

*Conditions spéciales aux Membres du Clergé, Patronages et Ouvroirs.*

**ASTHME**
REMÈDE EFFICACE **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
Tes Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

**MEMBRES DU CLERGÉ** servez-vous de votre pouvoir d'acheteurs pour soutenir les entreprises catholiques.
Commandez toujours **HUILES-SAVONS-CAFES** à
**LA CITE NOUVELLE**
**Huilerie, Raoul FRANCOU, Directeur, à Salon-de-Provence.**
*Vous recevrez des produits de tout premier choix aux plus bas prix possibles et aiderez au succès d'une initiative catholique.* — TARIF et NOTICE sur demande. - Représentants acceptés.

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale LILLE
ACHETE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie patrologie littérature etc. fins d'éditions
Catalogue périodique gratuit

*Librairie* ***LETOUZEY et ANÉ***

87, Boulevard Raspail, PARIS VIe

6e Edition

# VIE
DE
# N.-S. JÉSUS-CHRIST

**Exposé historique, critique, apologétique**
par
**L.-Cl. FILLION, S. S.**
Consulteur de la Commission Biblique
ancien prof. d'Ecriture Sainte.

3 beaux vol. in-8o-écu de 562, 628, 650 pages.— Prix : **24** fr.
Franco gare : **25** fr. **40**. Poste : **27** fr. Etranger : **28** fr.

**Ami du Clergé.** M. Fillion a mis entre les mains du Clergé et des laïques instruits une Vie de N.-S. qui n'ignore aucun des problèmes qui se posent de nos jours au sujet de Jésus. Il les expose et les discute avec sincérité à la lumière des textes.

**Les Etudes.** L'exégèse du texte est soignée, copieuse et tient grand compte des difficultés contemporaines. Nous souhaitons à cette Vie la diffusion qu'elle mérite à tant de titres.

**Revue Biblique.** Bien appuyé sur la théologie, l'exégèse, la critique textuelle, l'auteur explique très clairement les événements, leur raison d'être, leur portée ainsi que les paroles de N.-S., leur sens exact et les leçons qui s'en dégagent.

**Revue des Sciences philosophiques et théologiques.** L'on ne peut qu'admirer l'information d'une étendue peu commune, la sagesse, la modération, le sens religieux dont fait preuve M. Fillion, et qui fait de cette savante et copieuse Vie une œuvre vraiment synoptique dont le clergé en particulier tirera le plus grand profit.

Contre la **TOUX** les Rhumes et l'Insomnie
***il n'est pas de meilleur remède que le véritable***
**SIROP D'AUBERGIER**
***au Lactucarium.***
Contre les **ENROUEMENTS,** prendre la **PATE d'AUBERGIER,** non sucrée, très appréciée des orateurs.
**COMAR & Cie, 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS**

**VALS-FAVORITE**
ESTOMACS DELICATS . ENTÉRITES

**HARMONIUMS RICHARD**
PUISSANTE SONORITÉ, EXTRA-ROBUSTES
PRIX TRÈS AVANTAGEUX
Ecrire **Procure Bretonne du Clergé**
Etablissts **GAUDU** à St-BRIEUC

**STATUES Ste JEANNE D'ARC**
**Modèle de la Cathédrale de St-Dié**
D'après **M. de MARCILLY**; et autres modèles.
— *Médailles et Images-Photographies & tarif* franco —
**IRROY, 16, rue du Vieux-Colombier, 16, PARIS (6e)**

**ŒUVRE DE VINS DE MESSE**
**"Union Fraternelle"**
Coopérative ecclésiastique d'Albi
*Patronée par Monseigneur l'Archevêque d'Albi*
Fournisseurs : **DUBOUSQUET et Cie**
PROPRIÉTAIRES-RÉCOLTANTS
**Domaine de VITRAC, par Gaillac (Tarn)**
Délégué de la Coopérative pour Renseignements et Commandes
**Abbé RAYNAL**
*Curé de FLORENTIN par MARSAC (Tarn)*
**Vins en Cercles - Vins secs en bouteilles**
Garantis pur jus de raisins frais
**GRANDS MOUSSEUX**
*EXPÉDITIONS DIRECTES DE LA PROPRIÉTÉ*
**Prix-Courants sur Demande**

**VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES**
**— Costumes laïques — Imperméables —**
**Chemiserie — Bonneterie — Chapellerie**
**RAMLOT,** 76, rue de Rennes, **PARIS**
Envoi *franco* du *Catalogue* et *Echantillons*

**HARMONIUMS en tous genres**
— MAISON FONDÉE EN 1839 —
**LES PETITS-FILS de Moe KASRIEL**
**6, Rue TOLAIN, PARIS 20e Arr.**
**— Conditions spéciales pour Messieurs les Membres du Clergé —**
**« Harmoniums de Salons nouveau système à air aspiré »**
Echanges. Réparations. Location.

**GRIPPE**
***Préservation — Traitement***
par le **SULPHYDRAL CHANTEAUD**
Tes Phies Broch. : 54, R. des Francs-Bourgeois, Paris

**VITRAUX D'ART** **Charles CHAMPIGNEULLE,** *96, rue Notre-Dame des Champs,* **à PARIS**
Maison fondée à Metz en 1832
***Représentant, maquettes et devis sur demande***

40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 12 22 MARS 1923

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres, tous les Jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**A. ROZIER**
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

## Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Renan prophète. — II. Renan et l'*Athalie* de Racine. — III. Cavour et Napoléon III. — IV. Cavour avant 1848. — V. La mort de Cavour. — VI. Socialistes français en Russie soviétique. — VII. Psychologie révolutionnaire. — VIII. Saint François de Sales. — IX. Jansénistes d'Utrecht et célibat ecclésiastique. — X. Les *Archives de Philosophie*.

I. — On vient de célébrer le centenaire de Renan, né le 28 février 1823. Chaque année presque, on nous sert quelques papiers inédits de cet homme qui depuis longtemps est complètement démonétisé en milieux scientifiques, mais dont l'influence a été énorme et qui à ce titre gardera toujours une place de malédiction dans l'histoire des idées, et pour qui d'ailleurs on ne cesse de faire une propagande acharnée en milieux primaires (*Ami* 1921, p. 435-6, p. 147 et références y indiquées). Pour cette année de centenaire, la moisson des inédits s'annonce considérable. Ce sera : 1° un recueil de lettres intimes à sa sœur Henriette († 1861) : un premier recueil avait déjà paru, portant sur les années 1842-1845 ; la nouvelle série (75 lettres) ira de 1845 à 1850 ; — 2° seize lettres de Renan à Sainte-Beuve ; — 3° un grand nombre de notes prises au jour le jour par Renan entre 1843 et 1848 et qui constitueront la suite des *Cahiers de jeunesse* déjà publiés ; — 4° plusieurs devoirs de Renan candidat à la licence et à l'agrégation (a déjà paru en ce genre une dissertation sur *l'Imitation de la Bible dans* ATHALIE ; également *l'Incendie de Sallenches)*. — Des études encore sur Renan sont annoncées, de M. Jean Pommier, de M. Pierre Lasserre (dont quelques chapitres ont paru dès 1921 à la *Revue de Paris)* ; de plus, une minutieuse bibliographie des œuvres de Renan, établie par MM. Henri Girard (bibliothécaire à la Nationale, docteur ès lettres) et Henri Moncel et où l'on trouvera un inventaire détaillé de tous les ouvrages manuscrits et imprimés de l'écrivain, la liste chronologique de ses publications en librairie et de ses innombrables articles de journaux et de revues, communications, notes, comptes rendus, etc. : travail dont les principaux éléments ont été puisés dans un carnet où Renan lui-même a consigné, sous leur date (et peut-être à l'usage des glossateurs futurs), la longue série de ses écrits, au fur et à mesure de leur publication.

L'automne dernier, M. Frédéric Masson a publié déjà *(R. des Deux Mondes,* 1er et 15 nov. 1922) une Correspondance de Renan et du prince Napoléon qui va de 1861 à 1889. Le prince Napoléon, « le mauvais génie de Napoléon III, » fut, en ces années, le plus farouche et le plus violent ennemi de Jésus-Christ et de l'Eglise. Renan aimait à marcher dans son sillage. Il le voyait à Paris ; il le voyait aussi en son château de Prangins, au bord du lac de Genève. Tous deux furent du fameux dîner du Vendredi-Saint 1868 chez Sainte-Beuve *(Ami* 1921, p. 506). Ces lettres de Renan ne seront pas citées comme modèles de style épistolaire. Rien de moins simple, de moins naturel. Elles sont sur un ton de servilisme guindé qui contraste étrangement avec l'ironie dégagée du Renan des *Origines du Christianisme :* le prince Napoléon était apparemment pour lui un tout autre personnage, un personnage devant qui il fallait garder tout autrement de révérence qu'il ne faisait devant Jésus et les Apôtres.

Renan, dans ces lettres, joue au prophète ; et c'est tout ce que nous en voulons retenir ici. Il écrit (de Sèvres, 14 juillet 1872) :

La question de la succession de Pie IX posera le problème de la papauté dans toute sa gravité[1]. Il est clair que les conclaves à l'ancienne manière, avec leurs petites intrigues, leurs allées et venues de courriers d'ambassade et de cardinaux protecteurs, sont impossibles. La papauté est devenue une sorte de lamaïsme ; la succession tend à se faire par une sorte de cooptation ou de désignation du prédécesseur. Dans l'état actuel de la conscience catholique, le Pape qui aura cette désignation de l'Infaillible décédé, sera le vrai Pape pour la grande majorité ; mais les schismes auront là une porte toute ouverte. Je crois bien, en effet, comme Votre Altesse me le disait dans sa dernière lettre, qu'à la prochaine vacance, l'anti-pape italo-allemand, en supposant qu'on réussît à le créer, n'aurait pas grand succès dans la catholicité, dominée qu'elle sera par l'ascendant extraordinaire de Pie IX mort ; mais qu'au bout de quelque temps, l'unité catholique soit tout à fait compromise à ce jeu-là, *c'est ce sur quoi je n'ai aucun doute.* L'unité catholique supposait le pouvoir temporel ; *le pouvoir temporel disparu, l'unité catholique disparaîtra.* Les Italiens sont naïfs de croire qu'ils garderont la papauté universelle dans la ville de Rome devenue la capitale d'un Etat particulier : la conséquence de la constitution du royaume d'Italie, c'est le départ de la papauté. Pour Dieu ! qu'ils la laissent partir, et ne se mettent pas, comme ils firent lors du grand schisme, à courir après elle.

Voilà donc l'arrière-pensée, sans voiles, des ennemis du pouvoir temporel : porter à l'unité

[1] Pie IX ne mourra que le 7 février 1878.

catholique un coup qu'ils croyaient, sans « aucun doute, » mortel.

De Mandela, où il s'est arrêté (chez une cousine du prince) au cours d'un séjour à Rome, il écrit (octobre 1872) :

Quelques mots que j'ai dits au Cercle Cavour ont été inexactement rapportés par les journaux. Je n'ai pas dit une puérilité comme celle-ci : « La question de la papauté est résolue. » — Je crois l'unité de l'Italie fondée, si elle reste fidèle à la Maison de Savoie ; je ne crois nullement au rétablissement du pouvoir temporel ; mais, plus que jamais, je pense que la papauté quittera l'Italie, et ne se réconciliera pas avec le royaume. L'unité de la catholicité me semble de plus en plus menacée, et la faute en sera attribuée, dans l'histoire, à l'immense orgueil du pape Pie IX.

De Paris, 6 déc. 1872, il revient sur cette question de la dénaturation que les journaux italiens ont fait subir à ses paroles :

Ces Italiens ont un art admirable pour vous faire dire ce qu'ils désirent que vous ayez dit... Ce que j'ai bien réellement dit, c'est que je crois le royaume d'Italie fondé, et à l'abri de tout danger grave, au moins jusqu'à la mort du roi Victor-Emmanuel. Le parti républicain ne sera un inconvénient sérieux qu'alors, et quant aux troubles qui pourraient éclater dans des parties anarchiques, telles que Naples, je crois que l'armée du Nord suffira tout à fait à les réprimer... Ce que je n'ai pas dit, c'est que la question papale était résolue. Je pense, au contraire, que cette question est à ses débuts, et qu'elle traversera les phases les plus étranges. Sur ce point, les Italiens sont presque tous superficiels. Ils s'imaginent naïvement que la situation actuelle peut durer presque indéfiniment, que la papauté s'accointera dans la situation secondaire qui lui est faite au Vatican. Je ne le crois pas ; le fanatisme catholique réagira, même sur la tiédeur du Sacré Collège, et engagera la lutte. Il y aura une papauté exaltée qui finira par quitter Rome, ou qui, si elle y reste, portera ses protestations aux derniers excès. Mais cette papauté ne sera pas assez forte pour briser le royaume, à moins qu'un jour elle ne se réconcilie politiquement avec l'Empire allemand, lequel, dans ses embarras avec les démocrates, pourra fort bien être tenté d'accepter le marché du parti catholique.

De Paris, 19 déc. 1886, une curieuse lettre de recommandation. Le prince désirait un secrétaire. Voici ce que Renan lui propose :

J'ai cherché, dans le cercle de mes connaissances, le jeune homme qui pourrait vous être le plus utile. C'est, je crois, un M. Henri Bachellier, âgé d'environ vingt-huit ans, originaire de Nantes. Son histoire est singulière. Engagé dans la prêtrise par les idées dominantes de son pays, il a rempli les fonctions d'aumônier de la princesse Gisèle, et a longtemps vécu dans l'entourage de la Maison royale de Bavière. Ses relations avec Dœllinger et l'atmosphère relativement libre qu'on respire dans le catholicisme de l'Allemagne du Sud, lui ont rendu insupportable l'esprit de notre clergé, surtout dans les provinces de l'Ouest. Il a tout à fait rompu avec son ancien état. C'est un homme très bien élevé, d'un esprit cultivé, écrivant bien en français, sachant parfaitement l'allemand. Je le crois très honnête. Son ignorance totale du monde parisien, et sa naïveté de Breton, redoublée par son séjour en Bavière, lui a fait faire, à son arrivée à Paris, quelques maladresses, qui l'ont dépouillé à peu près de ce qu'il avait. Il a cru aux journaux ! Je crois qu'il conviendrait à Votre Altesse, si Votre Altesse daignait, pendant quelque temps, le prendre à l'essai.

Une difficulté, c'est que mon pauvre compatriote, plus doué de cœur que de froide raison, et plus en règle avec le droit de nature qu'avec le droit canon, a contracté dans un petit village de Bavière une union, pour lui sacrée, et à laquelle il ne manquera que le sacrement catholique. Ce jeune couple pourrait, ce me semble, demeurer à Nyon [1], où la vie doit être fort bon marché. Chaque matin, M. Bachellier viendrait reprendre son travail près de Votre Altesse. Je crois, en tout cas, que ce ne peut être là une objection insoluble.

« Est-ce bien l'homme convenable ? » répond (24 déc.) le prince. Et de ce pauvre Bachellier il n'est plus question dans les lettres suivantes. Les dernières lettres des deux correspondants sont d'avril 1889. On n'en a pas retrouvé de postérieures à cette date. Le prince est mort à Rome le 18 mars 1891 ; Renan, à Paris, le 2 octobre 1892.

Les panégyristes de Renan ont célébré en lui l'écrivain, l'historien, le philosophe, égal à Platon, ont-ils dit. Ils ont oublié de célébrer le prophète. Par les citations qu'on vient de lire, on voit qu'il n'était pas plus exact quand il prophétisait que quand il écrivait l'histoire. Il y a toutefois, entre ses prophéties et ses histoires, cette différence, que les premières étaient sincères, expression authentique de sa pensée ou de ses espérances sacrilèges, tandis que ses histoires sont le fruit de conjectures sans base réelle, de falsifications éhontées de textes.

II. — Cette dissertation de Renan sur l'*Imitation de la Bible dans* ATHALIE, à laquelle j'ai fait allusion plus haut, a été publiée l'an passé (*Revue de Paris*, 1er août 1922). Renan l'a écrite en 1846 ; il avait vingt-trois ans et préparait sa licence. Il n'est pas tendre pour Racine. Ce qu'il lui reproche en somme, c'est d'avoir ignoré l'exégèse allemande dont le jeune Renan de vingt-trois ans est déjà féru et hors de laquelle il ne voit pas de salut. Racine ne savait pas l'hébreu, ce qui aux yeux de Renan est une infériorité impardonnable. Racine a dénaturé le parallélisme hébraïque ; il a développé en harmonieuses périodes des comparaisons que l'hébreu indiquait seulement. Evidemment Racine a écrit en français, et quiconque traduit Homère ou Virgile ou n'importe quel poète « dénature » la métrique de l'original ; et d'ailleurs Renan s'autorise de Lowth pour affirmer que la prose seule doit rendre la poésie hébraïque. Racine, non plus que le bon Rollin ou son maître Hersan, ne sait rien de « ce qui fait la véritable beauté de ces antiques poésies (hébraïques) : *l'inspiration spontanée* de l'esprit humain à son enfance, indépendante des *formes artificielles* et réfléchies, produit naïf de l'âme jeune et neuve dans le monde... » Nous y voilà ! et l'on vient de reconnaître le vocabulaire cousinien, importé d'Allemagne, la fameuse et fumeuse distinction entre *Naturpoesie* et poésie savante, entre épopée « naturelle » et épopée artificielle, dont il a fallu les immortels travaux de M. Bédier pour déblayer la critique française, mais dont le Renan des *Cahiers de jeunesse* (comme aussi le Renan de *L'Avenir de la science*, publié

[1] A vingt minutes de Prangins.

seulement en 1890) s'était engoué comme il s'est engoué de toutes les idées fausses de son siècle germanisé (*Ami* 1914, p. 57-9).

Ce serait sans doute, poursuit-il, un blasphème de dire que Racine ne comprit pas la poésie de la Bible ; mais, j'oserai le dire, il la comprit à sa manière, et en la teignant de ses couleurs favorites. Doué d'un tact si délicat de l'antique, il ne pouvait manquer d'admirer cette simplicité primitive, qui établit tant de rapports entre l'ancienne poésie grecque et celle des Hébreux. Mais étranger par ses études et son génie au tour oriental, à ses hardiesses, à ses images, à sa manière abrupte et concise, il n'eut de sens que pour ce qui lui rappelait Sophocle ou Virgile...

Racine, comme son siècle, a eu le sens chrétien ; Renan ne l'a pas. Et le sens chrétien ne suffit sans doute pas à entendre la métrique de la Bible, mais il suffit à entendre la Bible tout court.

Dieu me garde de vouloir rien ôter à la beauté d'un inimitable chef-d'œuvre ; mais je crois n'énoncer qu'un fait en disant que c'est un fort beau tableau historique. Je ne prétends pas que ce soit un reproche : la poésie n'est pas l'histoire : elle crée son idéal de couleurs rassemblées çà et là. Son but est l'expression du beau, et non la peinture exacte de telles ou telles mœurs. Seulement il serait peut-être à désirer ou qu'elle se contentât d'exprimer le beau dans ses formes générales, sans le revêtir d'aucun costume national, ou que, si elle emprunte les traits individuels d'un peuple ou d'une époque partielle, elle le fît tout de bon, et ne nous présentât pas des Hébreux parlant comme des contemporains de Sophocle ou des chrétiens du XVIIe siècle. Qui passera de la lecture de Job ou même d'Isaïe à celle de Racine ne pourra s'empêcher de crier au mensonge...

Ce n'est pas chez Racine qu'est « le mensonge, » mais chez Renan. Les Hébreux pieux de l'Ancienne Loi se fussent très bien reconnus dans le langage que leur prête Racine, tout comme les chrétiens d'aujourd'hui se reconnaissent très bien, reconnaissent très bien le Nouveau Testament « latent » dans l'Ancien : ni les uns ni les autres ne reconnaîtront jamais rien d'authentique dans les gloses ironiques de l'auteur de l'*Histoire du peuple d'Israël*.

Renan ne trouve pas de couleur locale chez Racine. Son Temple « ressemble beaucoup trop par son architecture à un temple grec, et par ses habitants à un monastère. » Il s'agissait bien d'architecture, pour notre tragédie classique ! Elle s'attachait à des objets autrement graves et poétiques que ne saurait l'être une reconstitution archéologique. — Joas, « caractère bien plus évangélique qu'hébraïque ; » Abner, « métamorphose un peu forte que celle qui nous fait passer des Forts de David à un officier plein d'honneur, de fidélité et de bon sens ; » etc.

La copie du jeune Renan fut corrigée par le célèbre Egger. Elle fut « fort maltraitée, » note Renan : « On la traite comme empreinte de modernisme, de néologisme. » Mais Renan à son tour ne se gêne pas pour critiquer son critique : « Diables de grammairiens !... Sots grammairiens ! »

III. — *Revue des Deux Mondes*, 1er janv., 1er et 15 fév. 1923 : publication, par M. Frédéric Masson, d'une série de lettres (qui ne sont pas toutes inédites) échangées entre Cavour, le prince Napoléon et le roi Victor-Emmanuel II. Elles vont du 28 novembre 1857 à la fin de la guerre que Napoléon III a déclarée à l'Autriche le 3 mai 1859 et d'où est sortie, avec la spoliation de l'Etat pontifical, l'unité italienne.

On voit ici la diplomatie occupée à préparer l'unité italienne. Jamais diplomatie ne mérita mieux l'épithète de « machiavélique. » Napoléon III, depuis les turbulentes années de sa jeunesse, était gagné à l'idée de l'unité italienne (comme aussi à l'idée de l'unité allemande, au nom du principe révolutionnaire des nationalités : la postérité aura peine à comprendre cette aberration d'un souverain français donnant les mains à la formation, sur notre flanc des Alpes et sur notre flanc du Rhin, de deux empires unitaires qui ne pouvaient être que nos ennemis ; et les fabricants de thèses du XXVe ou du XXXe siècle prodigueront les trésors de leur sagacité pour démolir cette tradition d'un Napoléon III aveuglé à ce point, tradition qui, diront-ils, ne peut être qu'une légende, inspirée par l'esprit de parti).

Napoléon III donc convoque à Plombières, où il prend les eaux, Cavour, premier ministre de Piémont depuis 1854. Il s'agit d'établir les grandes lignes du complot qui doit aboutir à la déclaration de guerre à l'Autriche et au remaniement de la carte d'Italie. L'entrevue des deux conspirateurs a lieu à Plombières le 21 juillet 1858. Trois jours après, Cavour en rend compte à son roi Victor-Emmanuel II (lettre datée de Baden, 24 juillet). L'Empereur, sans préambule, a abordé la question :

Il débuta en disant qu'il était décidé à appuyer la Sardaigne de toutes ses forces dans une guerre contre l'Autriche, pourvu que la guerre fût entreprise pour une cause non révolutionnaire, qui pût être justifiée, aux yeux de la diplomatie, et plus encore de l'opinion publique, en France et en Europe.

Il n'est pas question de cause *juste*, simplement de cause qui *puisse être justifiée*, autrement dit, d'un de ces prétextes plus ou moins plausibles comme on en peut toujours faire surgir entre gouvernements et qui se prêtent ensuite le mieux du monde à jeter de la poudre aux yeux de l'opinion publique.

La recherche de cette cause présentant la principale difficulté à résoudre pour se mettre d'accord, j'ai cru devoir traiter cette question avant toutes les autres. J'ai proposé d'abord de faire valoir les griefs auxquels donne lieu la peu fidèle exécution, de la part de l'Autriche, de son traité de commerce avec nous. A cela, l'Empereur a répondu qu'*une question commerciale*, de médiocre importance, ne pouvait donner lieu à une grande guerre, destinée à changer la face de l'Europe.

Cavour alors propose de mettre en avant, de nouveau, les causes qui ont déterminé le Piémont, au Congrès de Paris (où fut signée, le 30 mars 1856, la paix entre la France, l'Angleterre et la Russie, après l'expédition de Crimée), à protester[1] contre

[1] C'est surtout après le Congrès que Cavour avait soulevé la question. Tout le Congrès se déroula sans qu'il en soufflât mot. Et l'on n'avait pas été sans remarquer sa taciturnité. Il n'avait pris la parole qu'une fois, à propos des Principautés

« l'extension illégitime de la puissance de l'Autriche en Italie, » c.-à-d. le traité de 1847 entre l'Autriche et les ducs de Parme et de Modène, l'occupation prolongée de la Romagne et des Légations, les nouvelles fortifications élevées autour de Plaisance.

L'Empereur observe que ces griefs n'ayant point été jugés suffisants en 1856 pour amener une intervention de la France et de l'Angleterre en faveur du Piémont, on ne comprendrait pas que maintenant ils puissent justifier un appel aux armes : — « D'ailleurs, ajoute-t-il, tant que nos troupes sont à Rome, je ne puis guère exiger que l'Autriche retire les siennes d'Ancône et de Bologne. » Ceci était un sophisme. Il n'y avait pas de similitude à établir entre France et Autriche pour ce cas-là : tout le monde savait que nous n'étions à Rome que pour protéger le Pape, sans l'ombre de visée annexionniste, tandis que l'Autriche n'avait jamais fait mystère de son dessein de s'éterniser à Bologne et à Ancône : nous avons rappelé naguère (*Ami* 1921, p. 310) ses efforts, lors du Conclave de 1799-1800, pour faire élire un Pape qui lui assurât la possession des Légations et de la Romagne. Mais ce sophisme avait quelque chose de spécieux, surtout pour un diplomate comme Cavour, qui ne goûtait pas beaucoup notre présence à Rome. — Cavour retire donc sa seconde proposition, « à regret, dit-il, car elle avait quelque chose de franc et d'audacieux qui allait parfaitement au *caractère noble et généreux* de Votre Majesté et du peuple qu'elle gouverne. »

Il se trouve un instant embarrassé, car il ne voit « plus rien de bien défini à proposer. » Mais voici l'Empereur qui vient à son aide :

Nous nous mîmes ensemble à parcourir tous les Etats de l'Italie pour y chercher cette cause de guerre, si difficile à trouver. Après avoir voyagé dans toute la Péninsule sans succès, nous arrivâmes, presque sans nous en douter, à Massa et Carrara [1], et là, nous découvrîmes ce que nous cherchions avec tant d'ardeur. Ayant fait à l'Empereur une description exacte de ce malheureux pays dont il avait d'ailleurs déjà une idée assez précise, nous convînmes que *l'on provoquerait une adresse des habitants* à Votre Majesté, *pour demander sa protection et réclamer même l'annexion de ces duchés à la Sardaigne.* Votre Majesté n'accepterait pas la sédition proposée, mais, prenant fait et cause pour les populations opprimées, adresserait au duc de Modène une note hautaine et menaçante ; le duc, fort de l'appui de l'Autriche, y répondrait d'une manière impertinente. Là-dessus, Votre Majesté ferait occuper Massa et la guerre commencerait. Comme ce serait le duc de Modène qui en serait la cause, l'Empereur pense qu'elle serait populaire, non seulement en France, mais également en Angleterre et dans tout le reste de l'Europe, vu que ce prince est, à tort ou à raison, considéré comme le bouc émissaire du Despotisme [1]. D'ailleurs le duc de Modène n'ayant reconnu aucun des souverains qui ont régné en France depuis 1830, l'Empereur a moins de ménagements à garder envers lui qu'envers tout autre prince.

En possession maintenant d'une bonne cause de guerre, les deux complices passent à autre chose :

Cette première question résolue, l'Empereur me dit : « Avant d'aller plus loin, il faut songer à deux graves difficultés que nous rencontrerons en Italie : *le Pape et le roi de Naples ;* je dois les ménager : le premier pour ne pas soulever contre moi les catholiques en France, le second pour nous conserver les sympathies de la Russie qui met une espèce de point d'honneur à protéger le roi Ferdinand. » Je répondis à l'Empereur que, quant au Pape, il lui était facile de lui conserver la tranquille possession de Rome au moyen de la garnison française qui s'y trouvait établie, quitte à *laisser* les Romagnes s'insurger ; que le Pape, n'ayant pas voulu suivre, à leur égard, les conseils qu'il lui avait donnés, il ne pouvait trouver mauvais que ces contrées profitassent de la première occasion favorable pour se débarrasser d'un détestable système de gouvernement que la cour de Rome s'était obstinée à ne pas réformer ; que, quant au roi de Naples, il ne fallait pas s'occuper de lui, à moins qu'il ne voulût prendre fait et cause pour l'Autriche ; quitte toutefois à *laisser faire* ses sujets, si, profitant du moment, ils se débarrassaient de sa domination paternelle.

Cette réponse satisfit l'Empereur, et nous passâmes à la grande question : *Quel serait le but de la guerre ?*

L'Empereur admit sans difficulté qu'il fallait chasser tout à fait les Autrichiens de l'Italie, et ne pas leur laisser un pouce de terrain *en deçà des Alpes et de l'Isonzo ;* mais ensuite, comment organiser l'Italie ?

Après de longues dissertations, voici à quoi l'on s'arrête. L'Italie sera partagée en 4 Etats : 1° un royaume de *Haute-Italie,* allant des Alpes à l'Adriatique et comprenant la vallée du Pô avec la Romagne et les Légations, sous le sceptre de la Maison de Savoie ; — 2° un *Etat pontifical :* Rome et le territoire qui l'entoure ; — 3° un royaume d'*Italie centrale,* comprenant le reste des Etats du Pape, avec la Toscane ; — 4° enfin, le royaume de *Naples,* dont la circonscription territoriale ne serait pas modifiée.

Les quatre Etats italiens formeraient une Confédération à l'instar de la Confédération germanique, dont

danubiennes. Ce n'est que trois jours avant la signature de paix qu'il consigna, dans une note du 27 mars aux représentants de la France et de l'Angleterre, les doléances de son pays, dénonçant les vues du gouvernement pontifical, s'élevant contre les occupations autrichiennes, critiquant surtout le régime des Légations, etc. Nonobstant, le traité fut signé le 30 mars sans qu'eût été prononcé le nom de l'Italie. — Mais, dix jours après, voici le président du Congrès, Walewski, qui engage (séance du 8 avril) ses collègues à *échanger leurs idées sur divers sujets ;* et c'est alors un réquisitoire, modéré sur les lèvres de Walewski, violent sur celles de lord Clarendon, contre la condition anormale des Etats romains. Cavour rédige une nouvelle note (16 avril) invitant les cabinets de Londres et de Paris à pourvoir à l'état de l'Italie. Elle reste sans réponse, comme la première. Mais la question italienne a été solennellement posée, et dans la plus grave des Assemblées, et sous les auspices de Napoléon III. Cavour a pu entendre murmurer, et jusqu'aux Tuileries même : *Il faut faire quelque chose pour l'Italie...* Que sera ce *quelque chose ?* Dans l'âme rêveuse de l'Empereur, cette pensée va désormais devenir dominante au point d'absorber tout le reste, y compris le souci de la patrie française. (P. de La Gorce, *Hist. du Second Empire,* I, p. 478-481).

Le Piémont, qui avait tenu à envoyer un corps expéditionnaire en Crimée à la suite des troupes franco-anglaises, avait juste perdu 28 hommes : — « Au nom des 28 Sardes tués au combat de Traktir, le ministre piémontais jugeait naturel que les meilleurs profits de la guerre fussent attribués à son pays. » (P. de La Gorce).

[1] Deux villes de 20 et 30.000 habitants, voisines (distantes de quelques kil. à peine), à quelques kil. de la mer (entre la Spezia et Pise), politiquement unies depuis le XIIe siècle : principauté d'abord, puis (en 1663) duché de Massa-Carrara. Napoléon donna le duché à sa sœur Elisa Bacciochi ; il passa, en 1815, à Maria Béatrice, belle-fille de l'empereur d'Autriche François, et, après la mort de celle-ci (1829), au duc de Modène.

[1] C'était François V (archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, etc.), qui sera le dernier duc de Modène : chassé une première fois par la révolution de 1848, rétabli par l'Autriche, dépossédé définitivement en 1859, † 1875. — Sa sœur aînée, Marie-Thérèse-Béatrice, avait épousé, à Gratz, le comte de Chambord en 1846, l'année même où François V venait de succéder à son père François IV.

on donnerait la présidence au Pape *pour le consoler de la perte de la meilleure partie de ses Etats.*

Cet arrangement me paraît tout à fait acceptable, car Votre Majesté, en étant souverain de droit de la moitié la plus riche et la plus forte de l'Italie, serait souverain *de fait* de toute la péninsule.

**Il faut songer aussi au choix des souverains à installer à Florence et à Naples, dans le cas « fort probable » où les deux souverains actuels « prendraient le sage parti de se retirer en Autriche. » La question est laissée en suspens. Mais « l'Empereur n'a pas caché qu'il verrait avec plaisir Murat remonter sur le trône de son père, et, de mon côté, j'ai indiqué la duchesse de Parme comme pouvant occuper, du moins d'une manière transitoire, le palais Pitti. Cette idée a plu infiniment à l'Empereur qui paraît attacher un grand prix à ne pas être accusé de persécuter la duchesse de Parme en sa qualité de princesse de la famille de Bourbon. »**

**L'Empereur demande ensuite si l'Italie lui cédera la Savoie et Nice. Pour la Savoie, Cavour répond oui, puisque Victor-Emmanuel professe le principe des nationalités, et malgré ce qu'il lui en coûte de renoncer à un pays qui a été le berceau de sa famille. Pour Nice, la question est différente, car les Niçards tiennent « par leur origine, leur langue et leurs habitudes plus au Piémont qu'à la France, et par conséquent leur accession à l'Empire serait contraire à ce même principe (des nationalités) qu'on allait prendre les armes pour faire triompher » :**

Là-dessus, l'Empereur caressa à plusieurs reprises ses moustaches, et se contenta d'ajouter que c'étaient là pour lui des questions *tout à fait secondaires* dont on aurait le temps de s'occuper plus tard.

**C'est à « plus tard » aussi qu'il remettra la solution de la question de la rive gauche du Rhin, lors de ces entretiens de Biarritz où Bismarck viendra (automne 1865) « rouler » de façon colossale l'empereur des Français et s'assurer sa neutralité dans la guerre qui se préparait pour 1866.**

**Un point essentiel pour la guerre de 1859, c'est d'isoler l'Autriche, de n'avoir affaire qu'à elle : l'empereur a la promesse du tsar de ne pas contrarier ses projets sur l'Italie ; il croit pouvoir compter sur la neutralité de l'Angleterre, grâce à l'opinion publique qu'il faudra manœuvrer en ce sens ; il compte également sur l'antipathie du prince de Prusse (le futur roi et empereur Guillaume Ier, alors lieutenant-général du royaume de Prusse [1]) contre les Autrichiens. Sur ce dernier point, l'événement a trompé ses prévisions : c'est la mobilisation de la landwehr prussienne en juin 1859 et le péril d'une attaque sur le Rhin qui déterminera Napoléon III à interrompre le cours de ses victoires après Solferino (24 juin) et à signer précipitamment (11 juillet) l'armistice et les préliminaires de Villafranca, qui laisseront l'Autriche à Venise et ameuteront contre lui la populace italienne au point qu'il devra, à son retour, traverser incognito ces villes de Milan et de Turin où on lui avait ménagé, deux mois auparavant, des triomphes inouïs.**

**Même isolée, l'Autriche demeure un adversaire redoutable :**

L'Autriche, explique l'empereur, il ne faut pas se le dissimuler, a d'énormes ressources militaires. Les guerres de l'Empire l'ont bien prouvé. Napoléon a eu beau la battre pendant quinze ans en Italie et en Allemagne, il a eu beau détruire un grand nombre de ses armées, lui enlever des provinces et la soumettre à des taxes de guerre écrasantes, il l'a toujours retrouvée sur les champs de bataille, prête à recommencer la lutte. Et l'on est forcé de reconnaître qu'à la fin des guerres de l'Empire, à la terrible bataille de Leipzick, ce sont encore les bataillons autrichiens qui ont le plus contribué à la défaite de l'armée française. Donc, pour forcer l'Autriche à renoncer à l'Italie, deux ou trois batailles gagnées dans les vallées du Pô et du Tagliamento ne seront pas suffisantes ; il faudra nécessairement pénétrer dans les confins de l'Empire, et l'épée sur le cœur, c.-à-d. à Vienne même, la contraindre à signer la paix sur les bases arrêtées d'avance.

**Donc il faut nous préparer à mettre en ligne des forces « très considérables. » L'empereur les évalue à 300.000 h. au moins, dont 100.000 pour bloquer les places forces du Mincio et de l'Adige (le fameux *quadrilatère :* Peschiera et Mantoue sur le Mincio, Vérone et Legnago sur l'Adige) et garder les passages du Tyrol, et 200.000 pour marcher sur Vienne par la Carinthie et la Styrie. De ces 300.000, la France fournira 200.000, la Sardaigne et les autres provinces d'Italie les autres 100.000.**

**Quelques mots encore sur la question financière : « L'Empereur consent à nous fournir le matériel de guerre dont nous pourrions avoir besoin et à nous faciliter à Paris la conclusion d'un emprunt. »**

**Il était trois heures de l'après-midi ; la conversation avait commencé à onze heures du matin. L'empereur congédie Cavour en l'engageant à revenir à quatre heures pour faire avec lui une promenade en voiture.**

**A 4 h. donc, départ en phaéton pour une promenade qui va durer trois heures. L'empereur conduit lui-même. A peine est-on sorti des rues de Plombières, qu'il entame le sujet du mariage du prince Napoléon, demandant quelles sont les intentions du roi Victor-Emmanuel à cet égard. Cavour répond que son roi « avait une grande répugnance à marier sa fille à cause de son jeune âge (15 ans : princesse Clotilde, née mars 1843 ; prince Napoléon, né sept. 1822) et ne savait lui imposer un choix auquel elle se résignerait, » qu'il « n'avait pas d'objections invincibles à faire au mariage, mais voulait laisser une entière liberté à sa fille. » Et voilà l'empereur parti pour l'éloge de son cousin, qu'il aime tendrement, qui a d'excellentes qualités, qui depuis quelques mois se conduit « de manière à se concilier l'estime et l'affection de la**

[1] Depuis l'année précédente, où une série d'attaques ont achevé de faire sombrer la raison de son frère le roi Frédéric-Guillaume IV. Le prince Guillaume, poussé par Bismarck, réclamera et prendra le titre de *régent* le 7 octobre 1858 ; roi de Prusse le 2 janvier 1861, à la mort de Frédéric-Guillaume IV.

France, » etc. Et Cavour qui à son tour, dans sa lettre, embouche la trompette du panégyrique et célèbre l'esprit du prince (très cultivé certainement), son jugement (pas en politique en tout cas, ni extérieure ni intérieure, il s'est trompé perpétuellement, et sa haine féroce de tout ce qui était catholique était pour lui source d'un aveuglement irrémédiable), son cœur même! Cavour en donne pour preuve sa constance envers ses amis et envers ses maîtresses : « Un homme sans cœur n'aurait pas quitté Paris, au milieu des plaisirs du carnaval, pour aller faire une dernière visite à Rachel qui se mourait à Cannes, et cela, bien qu'il s'en fût séparé quatre années plus tôt. » Tout est relatif : pour Cavour, dont la jeunesse avait été fort débauchée, cette attention du prince prenait vite air de phénomène.

Rien ne fut conclu ce jour-là quant au mariage. L'Empereur n'en faisait point une condition *sine qua non* de l'alliance. Mais il y attachait le plus haut prix ; et l'alliance aurait une toute autre allure si on lui opposait un refus qui serait « une injure sanglante. » Ce refus, de plus, placerait dans le Conseil de l'Empereur un ennemi implacable : le prince, « plus *Corso* encore que son cousin, nous vouerait une haine mortelle, et la position qu'il occupe, celle à laquelle il peut aspirer (il n'est séparé du trône que par un enfant de deux ans), l'affection, je dirais presque la faiblesse que l'Empereur a pour lui, lui donnerait des moyens nombreux de la satisfaire. » Il y a la question du bonheur de cette pauvre Clotilde ; mais, dit Cavour, « l'histoire est là pour nous prouver que les princesses sont exposées à une bien triste existence, lors même que leurs mariages ont lieu d'accord avec les convenances et les vieux usages. » Et il n'en cherche pas des exemples bien loin ; il rappelle à Victor-Emmanuel les mariages malheureux de ses quatre cousines, unies toutes à des princes des maisons de Lorraine et de Bourbon.

Le mariage fut vite décidé, et conclu à quelques mois de là, le 30 janvier 1859.

Voilà ce que fut l'entrevue de Plombières, d'où est sortie la guerre d'Italie de 1859, qui eut pour résultat l'unité italienne, laquelle à son tour, comme l'expliqua Thiers au Corps législatif en des pages inoubliables, devait être le prélude de l'unité allemande, et celle-ci mener aux résultats que l'on sait, et à ceux que l'on ne sait pas encore et qu'un avenir jusqu'aujourd'hui indéfini nous tient en réserve.

IV. — M. Paul Matter, avocat général à la Cour de Cassation et professeur à l'Ecole des Sciences politiques, auteur déjà de trois volumes sur *Bismarck et son temps,* entreprend une vaste étude sur Cavour, sous ce titre : **Cavour et l'Unité Italienne.** Elle sera en trois volumes. Le 1er vient de paraître : **Avant 1848**, in-8 de IV-364 p., 20 f., Paris, Alcan. C'est le tableau de la vie et de la formation de Cavour, avant son entrée dans la vie politique à trente-huit ans, en 1848 (né le 10 août 1810). Il était originaire de cette petite république de Chieri (à une douzaine de kilom. au S.-E. de Turin), qu'on appelait parfois la république des sept B, parce qu'elle était le berceau de sept maisons seigneuriales dont les noms commençaient par cette lettre B (les Broglie, notamment, et les Bensi, marquis de Cavour). Sa famille avait de multiples attaches françaises : son père et son oncle avaient servi sous Napoléon ; sa mère était une de Sellon, d'une famille protestante de Nîmes qui avait dû s'expatrier lors de la révocation de l'Edit de Nantes et se fixer à Genève ; sa tante avait épousé un Clermont-Tonnerre qui fut à deux reprises ministre de Louis XVIII ; et sa grand'mère s'appelait Philippine de Sales, de la famille de S. François de Sales. Son éducation fut toute française ; le français fut sa langue maternelle, et ce n'est que beaucoup plus tard qu'il devint maître de l'italien : il fut contraint, dit-on, de faire traduire les premiers écrits qu'il voulut publier en la langue de son pays. Et, grand voyageur, ce n'est pas l'Italie qui l'attira : il ne vit jamais Rome ni Venise, et ce n'est qu'en 1860 qu'il vint à Florence. Il avait reçu, de dix à seize ans, à l'Académie militaire de Turin, une culture toute positive ; il ne soupçonnait pas l'art, il ne s'inquiétait ni de philosophie ni de littérature, très peu d'histoire ; il ne savait à fond que les mathématiques et les sciences pratiques, l'économie politique et sociale.

Cadet de famille, on le destine à l'armée. Il est officier du génie en 1827. Ses incartades lors des troubles révolutionnaires de 1830 le font reléguer au fort de Bard (val d'Aoste), dans une région perdue où il sera, pense-t-on, à l'abri des contagions libérales (mars 1831). Il y passe huit mortels mois d'ennui, et donne sa démission (novembre). Rendu à la vie civile, il se brouille avec sa famille, fréquente les *carbonari* de la *Jeune Italie,* évite toutefois de se compromettre, sans y réussir toujours : si bien qu'un beau jour de 1833 son père l'expédie à Genève. Le jeune homme y passe tout l'été, fort heureux d'ailleurs, car à Genève il retrouvait son oncle le comte de Sellon, avec qui il était en correspondance suivie depuis des années, un utopiste réformateur du droit criminel et prédicateur de l'abolition de la peine de mort, un rêveur féru de toutes les billevesées de l'humanitarisme et qui, près d'un siècle avant le Congrès de Paris, réclamait la naissance d'une Société des Nations. Il rentre à Turin à la fin de 1833, et repart l'année suivante pour un grand voyage de deux ans, en Suisse, à Paris, en Angleterre, en Belgique : voyage d'études, disait-il, mais voyage aussi de dissipations de toute nature. A Paris il collectionne les bonnes fortunes, et qui ne sont pas gratuites, car il s'y endette terriblement ; il fait des spéculations malheureuses à la Bourse ; il joue... A bout, il parle de suicide ; puis son père paie.

De retour à Turin, comme il faut bien faire quelque chose, son père lui confie la gestion de terres familiales ; il s'y occupe ; il fait de l'agriculture, du négoce, de l'industrie, de la finance, et

arrive à la richesse. Et il mûrit son libéralisme et sa haine de l'Eglise.

Au printemps de 1846, on sent les sociétés secrètes s'agiter ; le feu, qui a longtemps couvé sous la cendre, va se rallumer : — « Il semble que des événements graves se préparent ici, » écrit l'ambassadeur de France à Turin le 7 mai 1846. On en a assez des « Jésuites » et des Autrichiens. La mort de Grégoire XVI, le 1er juin, et l'élection de Pie IX, le 16, déterminent une accalmie. On veut attendre le nouveau pape à l'œuvre. Pour éducation politique le cardinal Mastaï n'a eu qu'une mission diplomatique de deux ans au Chili : archevêque de Spolète en 1825 et évêque d'Imola en 1832, pendant vingt ans il n'a guère quitté ces deux petites villes, « doux pasteur d'une charité inépuisable, aimé des pauvres et des bonnes sœurs, » dit M. Matter. Parce qu'il est ami d'un esprit très indépendant, le comte Pasalini, parce qu'il a lu Gioberti et Balbo, on le croit libéral. Mais « il n'admettait de liberté que dans l'obéissance aux lois de l'Eglise » (Matter). — « Il se jugeait exactement lorsqu'il disait moitié riant, moitié sérieux : *Mon Dieu! ils veulent faire de moi un Napoléon, alors que je ne suis qu'un pauvre curé de campagne.* »

Le premier acte de Pie IX est un édit d'amnistie pour tous crimes et délits politiques. L'effet en est prestigieux, instantané : le soir même, une foule immense se presse sur la place du Quirinal, appelant Pie IX de ses acclamations, « spectacle au-dessus de tout ce que Rome nous avait offert jusqu'ici, » mande l'ambassadeur de France à Guizot. L'enthousiasme dure plusieurs mois, entretenu par des mesures préparatoires qui semblent grosses de promesses. Pie IX abolit la censure préventive, crée une garde civique composée de volontaires qui se présentent en grand nombre, promet une Consulte dont les membres, élus par les Conseils provinciaux, apporteront au gouvernement les vœux des populations. Des commissions sont réunies pour étudier les meilleures réformes de l'éducation populaire, la revision de la procédure civile et criminelle, l'amélioration du régime administratif, la réglementation des Sociétés de secours mutuels, des associations commerciales, agraires, etc. Tout cela est très bien. — Puis, les agitateurs insinuent au peuple que l'œuvre de réforme ne va pas assez vite. Ce n'est pas la faute du pape certainement : nul n'aurait osé toucher à la personne de Pie IX en cette *novitas florida* de son pontificat, on rejette tout sur son entourage, et au cri de *Viva Pio nono* on substitue celui de *Viva Pio solo* (qui sous-entendait : A bas les cardinaux !). Tout cela n'est pas encore bien méchant.

On atteint ainsi le 16 juin 1847, anniversaire de l'élection pontificale. Ce jour-là, les manifestations se font si vives et si bruyantes, que Pie IX, peu de jours après, doit interdire les rassemblements sur la voie publique. Sont arrêtées aussi les réjouissances préparées pour le 16 juillet, anniversaire de l'amnistie. Mais Pie IX reste optimiste toujours ; et la Rome que son avènement a inaugurée demeure le centre des espérances italiennes.

Alors éclate, de par l'Autriche, le « coup » de Ferrare. Le 13 août 1847, à la suite d'une altercation qui s'est produite la nuit du 1er au 2 entre un officier autrichien et quelques passants, elle fait occuper par une division Ferrare. Elle invoquait, pour ce, l'Acte final du Congrès de Vienne, qui (art. 103) lui donnait droit de garnison dans la « place » de Ferrare. Jusque-là, la « place » pour elle, ce n'avait été que la citadelle ; le 13 août 1847, elle occupe militairement la ville tout entière, en dépit de la protestation du cardinal-légat (Ferrare faisait et fera jusqu'en 1860 partie de l'Etat pontifical). L'Autriche passait alors par une fièvre d'empiétement en pleine paix (ce qui lui est arrivé souvent) : l'année précédente (1846), elle avait annexé Cracovie, érigée en république indépendante depuis 1815 : où s'arrêterait-elle ?

L'effet du coup de Ferrare est instantané et foudroyant. L'Autriche n'aurait pu s'y prendre mieux, si elle avait eu le dessein formel de réveiller les apathies et de soulever contre elle tous les partis de tous les Etats de la péninsule. A Rome même, le cardinal Ferretti, Secrétaire d'Etat, mène fermement une négociation qui aboutit (décembre) à l'évacuation de la « ville » de Ferrare par l'Autriche. Mais ailleurs, ce n'est pas de négociations que se contente la foule. Des insurrections éclatent de tous côtés contre les princes que l'on sait inféodés à l'Autriche, à Messine, à Reggio de Sicile, à Lucques, d'où le duc s'enfuit, à Florence, où le grand-duc Léopold renvoie son ministère réactionnaire. Milan et Venise s'agitent. L'Autriche avise le duc de Lucques, la duchesse de Parme et le grand-duc de Toscane que, s'ils établissent des gardes civiques (comme Pie IX l'a fait à Rome), leurs pays seront occupés militairement. Même avis est donné au roi de Piémont, Charles-Albert, qui répond qu'il est maître chez lui.

C'est alors que Cavour s'arrache à ses exploitations agricoles et industrielles pour entrer dans la politique. Avec César Balbo, Santa-Rosa et quelques autres, il fonde le *Risorgimento*, « journal quotidien, politique, économique, scientifique, littéraire », dont le premier no paraît le 15 déc. 1847, sur ce programme : 1o Indépendance, 2o Union entre les princes et les peuples, 3o Progrès dans la voie des réformes, 4o Ligue des princes entre eux, 5o Modération forte et ordonnée : « Maintenir et développer, c'est le devoir de tous... C'est tout le programme des soussignés. » Programme d'apparence peu effarouchante, et dont les lignes seront singulièrement dépassées par un avenir prochain.

Les insurrections de 1847 n'avaient abouti à rien de définitif. Elles éclatent de plus belle en janvier 1848, dans les Deux-Siciles d'abord, à Palerme, « au nom de sainte Rosalie, » à Naples, sous la poussée d'un jeune avocat, le futur Crispi : si bien que le roi Ferdinand, qui passe pour être le prince le plus réactionnaire et le plus despotique d'Europe, octroie, le 10 février, une constitution imitée de

celle de France. Insurrection aussi à Florence, pour le même résultat : Constitution du 17 février. A Turin, pas d'insurrection ; mais une poussée si forte, que le roi Charles-Albert, après avoir opposé d'abord un *Jamais,* finit par s'exécuter et octroie le *Statuto* du 5 mars[1].

Mais à cette date la révolution a éclaté partout, en France, et par toute l'Allemagne, et en Autriche. Metternich est tombé, et sa chute a mis tout le Lombard-Vénitien en ébullition : Milan chassait le maréchal Radetzki (18-22 mars) ; Venise se proclamait en République (23 mars) ; les ducs de Parme et de Modène étaient en fuite. Partout, les peuples soulevés contre l'Autriche appelaient Charles-Albert. Celui-ci entre en campagne (23 mars), à la tête d'une armée accourue de tous les points de la péninsule, de Rome même, d'où Pie IX lui envoyait un contingent de 17.000 hommes : le général Durando, commandant le contingent pontifical, évoquait l'alliance, au XII[e] siècle, du pape Alexandre III avec les villes lombardes contre le César germanique : « Que notre cri de guerre soit : *Dieu le veut !* » s'écriait-il. Marche triomphale d'abord ; puis le roi perd du temps ; les Autrichiens rentrent en ligne ; le roi signe la capitulation de Milan (4 août), puis l'armistice du 9 août, qui rejette le Piémont derrière le Tessin. L'année suivante, sous la poussée des partis, et sans espoir désormais, il reprend les armes (mars 1849), est battu à Novare (23 mars), abdique le soir même en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel II. Entre temps la révolution avait éclaté à Rome (assassinat de Rossi, 15 nov. 1848) ; la République y était proclamée ; et Pie IX, réfugié à Gaète, faisait appel à l'Europe.

Mais ceci nous a entraînés bien au delà des limites du t. I de M. Matter, qui s'arrête au seuil de l'année 1848.

V. — Cavour mourut le 6 juin 1861 (ministre depuis 1850 et président du Conseil depuis novembre 1852, sauf une interruption de quelques mois à la suite des préliminaires de Villafranca, qui avaient posé une limite désagréable à sa politique annexionniste). Il reçut, avant de mourir, les Sacrements. Dans quelles conditions, c'est ce que rappelait naguère *(Journal des Débats* du 28 déc. 1922) M. Rodocanachi[2].

Cavour, quand il se vit à l'article de la mort, voulut recevoir les Sacrements. Il savait que cela n'irait pas tout seul. Il se souvenait que son ami le chevalier Pierre de Rossi, ministre de l'agriculture dans le cabinet d'Azeglio (dont lui-même fit partie ensuite), se les était vu refuser (5 mai 1850). La raison, c'est que Rossi venait de voter (avril) les lois Siccardi, les lois par lesquelles Siccardi, ministre de la justice, supprimait, après deux ans de négociations sans résultat avec Rome, les immunités judiciaires ecclésiastiques (le *foro ecclesiastico).* Rossi se croyait religieux ; il tenait, en tous cas, à mourir religieusement ; il manda le P. Pittavino, provincial des Servites, qui faisait fonctions de curé de sa paroisse. Pittavino exigea une rétractation formelle de son vote. Rossi s'y refusa, ne pouvant se résoudre à un acte que sa conscience réprouvait et qui aurait, pensait-il, déshonoré le nom de ses quatre fils. Sa famille essaya d'obtenir au moins pour lui une sépulture chrétienne. Pittavino refusa, et l'enterrement fut civil. Des désordres se produisirent ; le gouvernement expulsa les Servites de Turin ; il exila même des Etats Sardes l'archevêque, que l'on rendait responsable de leur conduite. Celui-ci ne put jamais rentrer en Italie et mourut en France.

Cavour était l'ami de Rossi. Il s'était trouvé mêlé à toute l'affaire. Dix ans après, moribond à son tour, il ne voulait pas que sa mort devînt l'occasion d'un scandale qui aurait été tout autrement retentissant, vu sa haute situation et le nimbe triomplal dont l'auréolait en ces années de fièvre l'enthousiasme populaire. Et puis, il ne

[1] A Rome aussi, Pie IX faisait élaborer, par une Commission de prélats, le *Statut fondamental pour le gouvernement temporel des Etats du Saint-Siège* (14 mars 1848), qui instituait deux Chambres, l'une viagère, l'autre élue, un Conseil d'Etat pour préparer les lois, un ministère formé en fait presque uniquement de laïques. Les Chambres ne pouvaient pas discuter de matières spirituelles ou mixtes ; et le Sacré Collège, sorte de Cour suprême, gardait le droit de veto.

[2] M. Rodocanachi est un des maîtres de l'érudition. Toute sa vie il s'est occupé de la Rome pontificale ; et comme il est grec-orthodoxe, il ne faut pas s'attendre qu'il en pénètre parfaitement l'âme et l'esprit. Mais il en connaît à merveille les détails extérieurs, le côté économique, le côté pittoresque, la vie populaire. Il y a près de quarante ans qu'il débutait dans ce genre de recherches par une étude sur cette énigmatique figure de Rienzi qui n'a cessé de tenter si fortement romanciers et dramaturges : *Cola di Rienzo, Histoire de Rome de 1342 à 1354.* La complexité même du sujet l'a amené ensuite, après ce premier essai, à publier des études fragmentaires avant de poursuivre son œuvre : *Le Saint-Siège et les Juifs,* 1891 ; *Les corporations ouvrières de Rome,* 1894 (2 vol. gr. in-4°, 60 f. Picard) ; *Les Institutions communales de Rome,* 1901 ; *Le Capitole romain, antique et moderne,* 1904 (in-16 illustré, 10 f., Hachette) ; *Le Château Saint-Ange,* 1909 (in-4° illustré, 30 f.) ; *Rome au temps de Jules II et de Léon X,* 1911 (in-4° illustré, 40 f.) ; *Les anciens monuments de Rome depuis la chute de l'Empire,* 1914 (in-4° illustré, 30 f., Hachette) ; *La Réforme en Italie,* 1920-1921, 2 vol. in-8 écu (à 10 f. l'un, Aug. Picard) qui traitent, le premier, du caractère général de la Réforme en Italie, des causes de sa diffusion, de ses principaux apôtres, le second, de la résistance victorieuse qu'y opposa le Saint-Siège, de Léon X à Clément VIII, avec deux chapitres supplémentaires sur la Réforme en Piémont et à Venise (et dans tout le N.-E. italien, de Bergame au Frioul) : l'auteur a parfois tendance à prendre pour esprit de Réforme ce qui ne fut qu'esprit frondeur, colère passagère, ou même zèle pour la vraie réforme des abus réels ; mais sa documentation est d'une admirable richesse, et établie avec impartialité, si l'exégèse qu'il en donne appelle des réserves. — Puis, après toutes ces études minutieuses des alentours de la question amorcée dans son livre de début, il revient à sa Rome de la fin du moyen âge et nous donne (1922) une monumentale **Histoire de Rome de 1354 à 1471**, avec ce sous-titre : *L'antagonisme entre les Romains et le Saint-Siège,* in-8 de VIII-520 p., nombreuses photogravures hors texte, 20 f., Aug. Picard. C'est l'histoire, non pas des Papes, mais de la ville de Rome, qui, comme tant d'autres cités italiennes, a eu sa vie propre, ses vicissitudes communales. Il prend le peuple de Rome à la chute de Rienzi, la papauté étant en Avignon ; il le suit dans les années turbulentes qui ont vu le retour à Rome du B. Urbain V puis du B. Grégoire XI, puis à travers les quarante années du Grand Schisme (sept. 1378-nov. 1417), puis sous le pontificat non moins mouvementé d'Eugène IV (Concile de Bâle 1431-1449 ; l'antipape Félix V ; Eugène IV réduit à fuir de Rome déguisé en moine, juin-sept. 1433), puis sous les pontificats réparateurs de Nicolas V, Calixte III, Pie II et Paul II. Son volume est une mine d'anecdotes et de détails pittoresques. Il a trouvé à son service une abondance extraordinaire de documents contemporains ; et il les met en œuvre avec une belle maestria. C'est la vie prise sur le fait. Il nous fait suivre dans ses innombrables variations ce peuple de Rome, le plus bizarre, le plus capricieux des peuples, sans cesse en révolte contre les papes et d'autre part ne supportant pas leur absence, leur faisant la vie à Rome intenable et même dangereuse et ne pardonnant pas à ceux qui cherchent ailleurs la sécurité et la dignité matérielles, féru de mégalomanie et ne rêvant que domination universelle alors qu'il est incapable de s'imposer même à la plus prochaine banlieue, de triompher de cités aussi modestes que Tivoli...

semble pas qu'il ait jamais répudié complètement tout attachement à la foi catholique [1].

Le cas de Cavour était d'ailleurs incomparablement plus grave que celui de Rossi. Il avait non seulement voté les lois Siccardi, mais pris plusieurs fois la parole pour les défendre au Parlement. Et puis surtout, il y avait tout ce qui a suivi, toute la série de mesures anticléricales prises par le Piémont de 1850 à 1860 : établissement du mariage civil, confiscation des biens de mainmorte, retrait au clergé de l'enseignement public, abolition des privilèges ecclésiastiques, persécutions contre les congrégations, etc. Le Piémont, de 1850 à 1860, fut l'Etat anticlérical par excellence en Europe ; et le Piémont alors, c'était Cavour. Cavour incarnait le Piémont beaucoup plus que Bismarck n'incarnera plus tard la Prusse : Bismarck s'attacha surtout à la politique étrangère, Cavour mena tout de front, politique étrangère et politique intérieure. Et sa politique étrangère, ce fut la dépossession violente de l'Autriche et de tous les princes italiens au bénéfice du Piémont, à commencer par le Saint-Siège, à qui il enleva la Romagne et les Légations. Il se proclamait disciple de Machiavel ; Machiavel n'eut jamais de plus cynique disciple.

Or, cet homme va mourir. Qui lui demandera la rétractation solennelle imposée par les canons ? Le curé de sa paroisse est un Franciscain, le P. Jacques. Ce P. Jacques est un singulier personnage ; fort singulier aussi le couvent auquel il est préposé. Un vent de révolution a soufflé sur maint couvent piémontais en 1848, sur celui-là en particulier : les religieux piémontais, fatigués d'être gouvernés par des Supérieurs qui leur sont toujours expédiés de Savoie, se rebellent et installent une manière de gouvernement provisoire. Pour rétablir l'ordre, l'autorité ecclésiastique envoie un supérieur « énergique et résolu. » Celui-ci, au bout de peu de temps, est obligé de se retirer. On le remplace par le P. Jacques (né 1808, entré au noviciat en 1826), qui prend la direction de la paroisse en même temps que du couvent, et qui n'est pas homme à inquiéter personne, pas même Cavour.

Cavour a vite flairé son homme. Car Cavour n'a jamais perdu de vue cette question des derniers Sacrements, spécialement en 1854, lors de l'apparition du choléra en Piémont. Il comble d'avances le brave moine, lui remet le soin de distribuer ses aumônes, l'invite chez lui, et bientôt peut confier à ses amis qu'il n'a rien à redouter de ce côté. Les premiers jours de juin 1861, la fièvre qui mine Cavour s'aggrave ; la mort est proche. Le premier ministre mande le P. Jacques.

Celui-ci, après un instant d'entretien avec son « pénitent, » sort en disant : — « Je connais depuis longtemps le pauvre comte : *un serrement de main m'a suffi.* »

Vers le soir, l'état du malade est désespéré. Le P. Jacques, avec toute la pompe liturgique, et suivi d'une foule immense qui pénètre jusque dans la chambre du mourant, lui apporte le Saint Viatique et lui administre l'Extrême-Onction. Peu après Cavour expirait (6 juin 1861), et ses obsèques furent un triomphe.

Il n'y avait pas eu de rétractation. On le sut vite à Rome. Le Ministre Général des Mineurs réformés mande le P. Jacques à Rome, l'assurant qu'il ne court aucun risque. Le P. Jacques part, point du tout rassuré ; et le gouvernement sarde partageait sans doute son inquiétude, car il demande à Napoléon III (dont les troupes occupaient Rome) de prendre le cher moine sous sa protection.

Le P. Jacques, à peine arrivé à Rome, est mandé par Pie IX, qui lui reproche de n'avoir pas exigé une rétractation publique. Le moine se défend en arguant du secret de la confession et en déclarant qu'il a agi selon sa conscience. Le lendemain il est cité devant l'Inquisition.

Devant l'Inquisition, il se défend comme il s'est défendu devant le Pape. Défense nulle, puisque la rétractation exigible était un acte du for externe. Il se refuse à dire quoi que ce soit, ni que Cavour s'est rétracté, ni qu'il ne s'est pas rétracté. Mais c'est maintenant le gouvernement de Turin qui, mis au courant, s'inquiète : il redoute que le moine ne finisse par signer que Cavour s'est rétracté. Et dépêches sur dépêches partent de Turin à l'adresse du consul piémontais à Rome, l'adjurant d'affermir la conscience du P. Jacques : « Le gouvernement du roi ne l'abandonnera pas... Qu'il ne plie *(sic :* toutes ces dépêches sont rédigées en français) et ne laisse fléchir sa conscience sous la peur de quelque désagrément lâche... » (28 juillet 1861). Finalement, après une dernière tentative du Général des Franciscains, on laisse le moine s'en retourner comme il est venu, l'avertissant seulement qu'il sera privé « de toute juridiction, mandat et charge. »

Dans la presse libérale, ce fut un concert d'acclamations au P. Jacques. A Paris, le *Siècle* le porta aux nues. Mais le pauvre moine s'aperçut bientôt que les engouements de ces gens-là ne rapportent pas grand'chose. Privé de toute ressource, il sollicita du roi une entrevue pour se faire accorder « une pension mauritienne » : il venait d'être nommé chevalier des SS. Maurice et Lazare. La pension lui fut promise ; mais il ne commença à la toucher que huit ans après, en 1869, et encore ne lui alloua-t-on que 250 lires par an, ce qui, même en temps de vie non chère, était maigre. Il mourut en septembre 1885, oublié de tout le monde.

VI. — M. Maurice Paléologue, le dernier ambassadeur de France près du tsar, a achevé dans la *Revue des Deux Mondes* la série d'études com-

[1] M. Matter, parlant de son séjour à Genève en 1834 et de sa curiosité à faire disserter sur les questions religieuses tour à tour prêtres catholiques et pasteurs protestants, dit que « ses intimes convictions le portaient alors plus vers le protestantisme, dont il aimait l'esprit d'indépendance et de libre examen » (p. 140). Je ne le crois pas. Flirter avec le protestantisme parce qu'on y trouve une plus grande liberté de penser et de vivre, il n'y a rien là qui implique l'ombre même d'une « conviction. »

mencées en janvier 1921 sur la Russie pendant la guerre et jusqu'à la révolution [1]. Pour la connaissance de l'âme russe et de l'atmosphère morale où se sont déroulés et précipités les derniers jours du tsarisme, ces pages resteront toujours le document de toute première valeur à consulter. Nous en avons souvent présenté la substance ici. Elles sont le témoignage d'un de nos meilleurs diplomates, parfait honnête homme, servi par une psychologie très pénétrante, et qui était entré profondément dans la confiance du tsar. C'est rédigé sous forme de notations prises au jour le jour, mais prises par un homme qui pas un instant ne perd de vue quoi que ce soit de l'ensemble de la situation générale. Les 150 dernières pages de cette IIIe série sont données à la révolution russe de mars 1917 et aux deux mois qui ont suivi. Mais, au cours de ces dernières semaines, M. Paléologue n'est déjà plus ambassadeur : Ribot qui, trois jours après l'abdication du tsar, vient de prendre chez nous (19 mars et pour jusqu'au 7 septembre) la présidence du Conseil avec les Affaires Etrangères, a décidé de le rappeler et d'envoyer en mission extraordinaire à Petrograd Albert Thomas (flanqué de MM. Cachin, Moutet et Lafont [2]) :

Il a paru au gouvernement que la situation que vous avez occupée auprès de l'empereur vous rendrait plus difficile de remplir vos fonctions auprès du gouvernement actuel. Vous vous rendez compte qu'à un état de choses nouveau, il faut un homme nouveau.

Cet « homme nouveau, » ce fut Albert Thomas, alors ministre des munitions, socialiste de haute culture scientifique (comme aussi Cachin), mais esprit aussi faux qu'on peut l'être. Ribot († janvier 1923) est entré dans l'histoire ; et l'histoire redit combien fut néfaste pour notre politique extérieure son passage alors de six mois aux Affaires Etrangères (c'est en ces mêmes semaines d'avril et mai 1917 que les offres de paix séparée de l'Autriche, si chaleureusement accueillies par Poincaré, Jules Cambon et Lloyd George, échouaient par la faute de Ribot et de son italomanie), comme l'avait été sa politique financière de l'année précédente, et sa politique religieuse de toujours.

« Pour qu'il (Thomas) puisse exercer son action en toute liberté, je vous prie, écrivait Ribot, de vouloir bien revenir en congé en France après vous être entendu avec lui sur le moment de votre départ. »

C'est M. Thomas lui-même qui remet à M. Paléologue la lettre de Ribot, datée du 13 avril. M. Paléologue dit qu'il lui sera difficile de fixer son départ plus tôt que le 10 mai : jusque-là, dit-il à M. Thomas, « je vous aiderai de mon mieux. »

Il ne pouvait pas l'aider beaucoup. M. Thomas n'est pas homme à faire appel à l'expérience d'autrui, et surtout pas à l'expérience d'un homme de sens comme M. Paléologue. M. Thomas est tout à l'enthousiasme de la révolution russe. Il ne sait que répéter à chaque instant : — « Que c'est beau !... Que c'est beau !... Mais c'est la révolution dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté !... C'est d'une grandeur incomparable !... » (p. 310, 327, 329). M. Paléologue n'en est pas là, n'en a jamais été là. Dès le premier jour, dès le 23 mars (long télégramme à Ribot), il a essayé en vain de mettre son gouvernement en garde contre les illusions qu'il sait qu'on nourrit à Paris ; il sait que la révolution de la semaine précédente n'est, ne peut être qu' « un prélude ; » qu'il est « impossible d'établir dès maintenant un pronostic logique et positif sur l'avenir de la Russie ; » que les forces qui sont appelées à jouer un rôle décisif dans le résultat final de la révolution ne sont pas même entrées encore en action ; que la solution des terribles problèmes économiques, sociaux, religieux, ethniques, qui ne tarderont plus à se poser ne se réalisera pas sans des secousses profondes ; qu'il ne faut pas souhaiter que cette solution soit prochaine ; et qu'en attendant « il faut nous attendre à ce que, pendant une période assez longue, l'effort de la Russie soit affaibli et précaire » :

Si j'exagérais ma pensée pour la rendre plus sensible, je serais tenté de dire : « Dans la phase actuelle de la révolution, la Russie ne peut faire ni la paix ni la guerre. »

Homme de bonne volonté, il essaie (avril) d'ouvrir les yeux même à la délégation Thomas, Cachin et Cie, de leur démontrer que « la révolution russe est essentiellement anarchique et destructive..., condamnée à sombrer dans la dévastation et la barbarie, dans l'horreur et l'absurdité... Vous ne soupçonnez pas la grandeur des forces qui viennent de se déchaîner... La catastrophe peut-elle encore être conjurée par des moyens tels que la réunion immédiate d'une assemblée Constituante ou un coup d'Etat militaire ? J'en doute. Le mouvement n'est pourtant qu'à son origine... L'appui que vous prêtez aux extrémistes va précipiter le cataclysme final. »

M. Cachin lui-même a donné plus tard (dans le journal *l'Heure*, du 5 juin 1919) ce résumé des entretiens avec l'ambassadeur :

Tandis que nous lui disions, Moutet et moi, qu'il était nécessaire de faire encore un effort dans le sens démocratique pour essayer de mettre debout la Russie, M. Paléologue, pessimiste, nous répondait : « Vous vous faites illusion à vous-mêmes, en pensant que ce peuple slave va se redresser. Non. Il est destiné dès maintenant à la dissolution. Militairement, vous n'avez plus rien à en attendre. Aucun effort ne peut le sauver ; il va à sa destruction ; il suit sa voie historique ; l'anarchie le guette. Et, *pendant des années, nul ne peut imaginer ce qu'il va devenir...* » — Nous n'avions pas voulu, quant à nous, désespérer ainsi de l'âme slave.

En cet avril 1917, deux partis très tranchés s'affrontent au sein même du gouvernement provi-

[1] Publiées ensuite en librairie : **La Russie des tsars pendant la Grande Guerre**, 3 vol., allant, le Ier, de juillet 1914 à juin 1915 ; le IIe, de juin 1915 à août 1916 ; le IIIe et dernier, du 19 août 1916 au 17 mai 1917. Les deux premiers vol. ont été présentés ici en leur temps ; le IIIe vient de paraître, in-8 de 357 p., 7 grandes gravures hors texte et grand plan de Petrograd, 15 f., Paris, Plon.

[2] Trois députés communistes dont la malfaisance n'a cessé de s'accuser depuis. — Moutet, avocat, Cachin et Lafont, professeurs de philosophie.

soire de Petrograd : Milioukow, modéré ; Kerensky, extrémiste. Avec Milioukow on aurait eu chance encore d'enrayer les progrès de l'anarchie et de maintenir la Russie dans la guerre, tandis que Kerensky, c'est le triomphe assuré du *Soviet*, la destruction de l'armée, la fin de l'Etat Russe. M. Paléologue essaie d'en persuader M. Thomas, qui répond catégoriquement :

Toute la force de la démocratie russe est dans son élan révolutionnaire. Kerensky seul est capable de fonder, avec le *Soviet*, un gouvernement digne de notre confiance.

Et M. Thomas pousse l'enthousiasme pour la Révolution et l'oubli de sa propre patrie jusqu'à accorder à Kerensky qu'il y a lieu de procéder à la revision des buts de guerre, de renoncer (pour les Alliés) publiquement à tout programme d'annexions et d'indemnités, d'instituer un plébiscite en Alsace-Lorraine... M. Paléologue se décide (26 avril) à avertir Ribot de ce qui se trame ; et comme il n'est plus ambassadeur, il croit devoir donner lecture de son télégramme à M. Thomas, qui, voyant que l'ex-ambassadeur tient beaucoup à envoyer ce télégramme, fait : — « Alors, envoyez-le, mais que ce soit le dernier ! » Et lui-même avise Ribot que ce télégramme de l'ex-ambassadeur sera bien le dernier en effet : — « J'entends désormais, sous ma responsabilité, renseigner *seul* le gouvernement et fixer avec lui la politique à suivre. »

— « Somme toute, répète-t-il encore à M. Paléologue le lendemain, ce qui nous sépare, c'est que vous n'avez pas foi dans la vertu des forces révolutionnaires, tandis que moi, j'y crois absolument. »

Une scène encore. Le 2 mai, un concert-meeting est organisé au théâtre Michel. Plusieurs ministres y assistent ; Milioukow et Kerensky doivent parler. M. Paléologue y accompagne Albert Thomas dans la grande loge de face, l'ancienne loge impériale... Discours tout patriotique de Milioukow : applaudissements unanimes... Après lui, une cantatrice, non moins applaudie. Alors :

Avant même que le public ne se soit calmé, une figure hirsute, sinistre, farouche, se dresse hors d'une baignoire et s'écrie d'un ton furieux :

— Je veux parler contre la guerre, pour la paix !

Tumulte. De toute part, on clame :

— Qui es-tu ?... D'où viens-tu ?... Avant la révolution, que faisais-tu ?

L'homme hésite à répondre. Puis tout d'un coup, croisant les bras sur la poitrine et comme s'il défiait la salle, il profère :

— Je viens de Sibérie ; j'étais au bagne !

— Ah ?... Tu étais un condamné politique ?

— Non, j'étais un forçat de droit commun ; mais j'avais ma conscience pour moi !

Cette réplique, digne de Dostoïewsky, provoque un délire d'enthousiasme :

— Hourra ! Hourra !... Parle ! Parle !...

Il saute hors de la baignoire. On le saisit, on l'enlève et, par-dessus les fauteuils d'orchestre, on le porte sur la scène.

Auprès de moi, Albert Thomas exulte. Le visage rayonnant, il me prend la main et me glisse à l'oreille :

— *C'est d'une grandeur incomparable !... C'est d'une beauté magnifique !*

Quelle pitié, que de voir un ministre français en proie à pareille aberration ! Kerensky, dans un instant, et la foule elle-même, témoigneront tout de même d'un peu plus de sens. — M. Paléologue poursuit son récit :

Le forçat commence par lire des lettres, qu'il a reçues du front et qui assurent que les Allemands ne demandent qu'à fraterniser avec les camarades russes. Il développe son idée ; mais il s'exprime gauchement, il ne trouve pas ses mots. La salle qui s'ennuie, devient houleuse.

A ce moment, arrive Kerensky. On l'acclame, on le supplie de parler tout de suite.

Le forçat, qu'on n'écoute plus, proteste. Quelques coups de sifflet lui font comprendre qu'il occupe abusivement la scène. Il lance un geste injurieux et disparaît dans les coulisses.

Mais avant que Kerensky ne parle, un ténor vient chanter quelques mélodies populaires de Glazounow. Comme il a une voix charmante et une diction très fine, le public, devenu sentimental, réclame trois romances de plus.

Voici maintenant Kerensky sur la scène ; il est plus pâle encore que d'habitude, il semble épuisé de fatigue. Il rétorque, en peu de mots, l'argumentation du forçat. Mais, comme si d'autres pensées lui traversaient la tête, il formule soudain cette étrange conclusion :

— Si l'on ne veut pas me croire et me suivre, je quitterai le pouvoir. *Jamais je n'emploierai la force* pour faire prévaloir mes opinions... *Quand un pays veut se jeter à l'abîme,* aucune puissance humaine ne peut l'en empêcher et *ceux qui détiennent le gouvernement n'ont alors qu'une chose à faire : se retirer.*

Tandis qu'il descend de la scène avec un air découragé, je réfléchis à sa singulière théorie et j'ai envie de lui répondre : « Quand un pays veut se jeter dans l'abîme, le devoir de ses gouvernants est, non pas de se retirer, mais de se mettre en travers, au risque même de leur vie. »

Encore un morceau d'orchestre et c'est enfin Albert Thomas qui prend la parole. Dans une allocution courte et vigoureuse, il salue le prolétariat russe et vante le patriotisme des socialistes français ; il affirme la nécessité de la victoire, dans l'intérêt même de la société future, etc.

Les neuf dixièmes, au moins, du public, ne le comprennent pas. Mais sa voix est si sonore, son regard si enflammé, son geste si grandiloquent, qu'on l'applaudit de confiance et fougueusement.

Nous sortons, aux accents de la *Marseillaise*.

Quinze jours après (16 mai), M. Paléologue quittait Petrograd. Sur le quai de la gare, il rencontre Sazonow, qui devait partir avec lui, et qui ne part pas : cette nuit-là même, on lui a demandé de rester, Milioukow venant de donner sa démission : — « C'est la fin de toute une politique ! dit Sazonow... La présence de Milioukow était une dernière garantie de fidélité à notre tradition diplomatique. Maintenant, qu'irais-je faire à Londres !... Je crains que l'avenir ne prouve bientôt à M. Albert Thomas quelle faute il a commise en prenant si ouvertement parti pour le *Soviet*, contre Milioukow ! »

Rien de si poignant, de si terriblement révélateur de la sottise antipatriotique de nos socialistes, que le tableau de ces dernières semaines de notre dernier ambassadeur près du dernier tsar.

VII. — M. Paléologue, à plus d'une reprise, insiste sur la différence radicale de psychologie

entre le révolutionnaire latin ou anglo-saxon et le révolutionnaire slave. Chez l'un, dit-il, l'imagination est logique et constructive, il détruit pour élever un nouvel édifice dont il a prévu et médité toutes les parties. Chez l'autre, elle est uniquement destructive et dispersive ; son rêve est l'imprécision même.

M. Paléologue écrit cela, à l'adresse de gouvernements et de diplomates pour qui c'est un dogme sacro-saint que la grandeur, la beauté, la fécondité de la Révolution française, et qui s'insurgent à la seule pensée que l'on veuille entrevoir même le plus mince terme de comparaison entre notre Terreur et la Terreur bolcheviste.

Les deux Terreurs se valent. Et notre Révolution n'a pas attendu 1793 pour révéler sa malfaisance : dès son aube, dès l'été de 1789 *(anarchie spontanée)*, ce furent, aux quatre coins de notre territoire, des scènes dont la hideur ne le cède pas à ce qui se passe en Russie ; et cela dura, avec des intermittences, jusqu'à la fin du Directoire, plus de dix ans donc. Et ce qui se passa en Angleterre au temps de Cromwell semble avoir été pis encore. Et point plus belle n'est l'histoire des démocraties italiennes du moyen âge. Dire que ceux qui détruisent ont prévu et médité toutes les parties du nouvel édifice appelé à surgir, c'est un euphémisme par trop diplomatique : les gens du printemps de 1789 n'ont rien prévu du tout, pas même l'été de cette même année 1789. Latin ou slave, l'esprit révolutionnaire est partout le même : essentiellement destructeur, puisque c'est l'esprit même du démon, lequel fut homicide dès le commencement.

Destructeur de tout ce qui est civilisation, de tout ce qui est morale, de tout ce qui est spécifiquement humain, c.-à-d. intelligence et volonté, retour à l'impulsivité primitive, à l'animalité. C'est bien à cela que revient la définition donnée par M. Galéot, *Psychologie révolutionnaire*, p. 38 :

L'esprit révolutionnaire est le résultat d'une réaction brutale de la sensibilité et des instincts les plus primitifs en présence de certaines circonstances, réaction dominant l'intelligence et se l'asservissant.

Ce petit livre de M. Galéot (in-12 de 150 p., 6 f., Paris, Nouv. Libr. Nationale) est la plus substantielle des condensations. Et la plus pratique à méditer. Et non pas seulement en politique, mais dans le train-train de la vie quotidienne. Qui ne se sent révolutionnaire quelquefois, sujet aux réactions de la sensibilité et des instincts ? La volonté au gouvernail, éclairée par l'intelligence, tenant sous sa discipline et à son service tout le monde des sentiments : ah ! le bel idéal, d'avant le péché originel et d'après le jugement dernier !

La psychose révolutionnaire paralyse ou dévie l'intelligence et la volonté. — « Si l'on veut observer à quel point les théories révolutionnaires n'ont aucun besoin d'être logiques pour cependant remuer les masses, il n'y a qu'à relire Rousseau avec une mentalité objective. Son œuvre fourmille de contre-vérités, de naïvetés, de contradictions flagrantes... » (p. 85). Et dans la carence de l'intelligence se déchaînent les sentiments, et, au premier plan, les plus lourds, les plus animaux : appétit pour les possessions matérielles (la révolution, c'est le vol ; toutes les révolutions se proposent ou ont pour résultat un transfert de biens) ; exaltation du moi en orgueil, sentiment courant mais contenu par mille contraintes en temps ordinaire ; envie, égalitarisme (envie des supériorités même intellectuelles : la République n'a pas besoin de savants ; des supériorités morales : la démocratie athénienne, lassée d'entendre toujours appeler Aristide « le juste ») ; instinct de cruauté, plaisir de détruire, de tuer : « Triple n... de D..., disait un fédéré du Midi, je ne suis pas venu de 180 lieues pour ne pas f... 180 têtes au bout de ma pique ; » instinct sexuel aussi, dont le rôle en temps de Révolution, plus ou moins voilé dans la « grande » histoire, se révèle d'une activité féroce à mesure que s'exhument plus de petits papiers... ; instinct de paresse, passion négative, mais passion essentiellement révolutionnaire : les ouvriers paresseux, en temps non immédiatement révolutionnaire, sont des prédisposés, et la Révolution généralise la paresse : « Travailler n'est pas révolutionnaire ».

Et d'un sentiment à l'autre le passage se fait avec la soudaineté d'une explosion, la soudaineté de tout ce qui est instinct Le bon peuple a des accès d'altruisme, de générosité, de « bonté, » d'une bonté qui n'a rien à voir avec la vertu de ce nom. Fouquier-Tinville fut un magistrat réputé pour sa douceur. Billaud-Varenne, professeur à Juilly, était l'idole de la gent écolière. Ce trait encore typique entre mille autres :

En août 1792, des prêtres insermentés sont embarqués pour l'exil. Ils descendent la Seine. Tout à coup, à Quillebœuf, on arrête le convoi : c'est que le bruit s'est répandu que ces prêtres vont rejoindre les ennemis de la patrie et qu'ils sont armés. Une foule furieuse monte à l'abordage. Mais, examen fait du navire et de ses passagers, la colère des assaillants tombe ; et l'un des plus terribles, barbier de son état, voyant les barbes longues de ces pauvres prêtres, tire sa trousse, et, complaisamment, se met à raser durant plusieurs heures.

« Des sottises faites par des gens habiles, des extravagances dites par des gens d'esprit, des crimes commis par d'honnêtes gens... : voilà les révolutions, » disait un témoin de la Révolution française.

Révolution : subversion, renversement, mise à contre-sens, des esprits d'abord qui ne savent plus raisonner juste, puis des activités et des institutions.

Méditons le petit livre de M. Galéot ; et relisons *Le Règne de la conscience*, de Mgr Gibier ; *Le Gouvernement de soi-même,* du P. Eymieu ; *L'Homme complet*, du P. Weiss.

**La Démocratie et l'après-guerre**, par G. Guy-Grand, in-12 de XVI-278 p., 6 f., Paris, Garnier *(Bibliothèque d'information sociale)*. Livre curieux. M. Guy-Grand a été présenté à nos lecteurs l'an passé, p. 586, et déjà

avant la guerre. C'est un des grands théoriciens du laïcisme, homme de très vaste culture d'ailleurs, et sincère, avec qui l'on peut discuter. On discutera son volume. Il nous y trace les progrès précipités de la démocratie après la prodigieuse impulsion qu'elle a reçue de la guerre. Il reconnaît que c'est là un tableau que le moment n'est pas encore venu de fixer en tous ses détails. Il y manque le recul voulu. Il s'abrite derrière feu Gabriel Monod, qui disait que « les généralités en histoire offrent souvent plus de vérité et de certitude que les détails mêmes qui leur servent de base. » Ce peut être vrai, comme il est vrai que nous pouvons avoir une connaissance réelle d'un homme sans avoir analysé toutes ses actions et pénétré tous leurs mobiles. Mais tout dépend du généralisateur. Et le généralisateur ici, M. Guy-Grand, ne nous déplaît pas. Même quand il nous prend à partie, quand il croit constater l'insuffisance des autorités spirituelles appelées à agir sur les consciences (Eglises, Académies, Ligues, journaux), c'est un homme avec qui il fait toujours bon discuter. Il n'est pas de ces utopistes qui croient à la possibilité d'une organisation « mécanique » *ne varietur* de la démocratie. La démocratie sera toujours « un problème moral ; » il y faudra toujours une discipline ; ce que l'on appelle « la crise de la démocratie » est quelque chose de permanent. Pour résoudre cette crise, pour assurer cette discipline, il faudra toujours l'intervention de l'autorité. Et plus la démocratie aura jailli à pleins bords, plus l'autorité devra faire sentir son action. Les individus ne peuvent être affranchis du frein extérieur qu'en proportion du frein intérieur qu'ils s'imposent à eux-mêmes. — « Nous ne serons en république que lorsque régnera en chaque citoyen la seule chose qui ne puisse pas se vendre — car en se vendant elle cesse d'être, — la conscience. » C'est la phrase finale du volume.

**Le fascisme**, par Pietro Gorgolini. Préface de Mussolini. Trad. de l'italien par E. Marson avec préface de Jacques Bainville, in-12 de XVI-290 p., 7 f., Paris, Nouv. Libr. Nationale. Le fascisme est-il démocrate ? On l'a répété à foison. On a comparé Mussolini à Rienzi, le type du démocrate hâbleur qui ne s'appuie que sur les passions aveugles de la foule. On l'a comparé à Napoléon, et le napoléonisme se croit ou se dit essentiellement démocratique. Que n'a-t-on pas dit ? Les uns se sont obstinés à ne le pas prendre au sérieux ; d'autres le prenaient au tragique, affectant de ne voir partout sur ses traces que du sang, même du sang de prêtres... L'avenir dira ce qu'il en est. En attendant, on ne peut qu'être très heureux d'apprendre dans ce livre qui vient de paraître sinon ce qu'est le fascisme, du moins ce qu'il croit être, ce qu'il veut être, ce qu'il veut qu'on croie qu'il est. En appendice, un Index chronologique fort intéressant des fastes du fascisme, depuis mars 1919 (date de la fondation des premiers *Faisceaux de combat)* au 16 novembre 1922 (déclaration de Mussolini à la Chambre).

VIII. — L'Eglise a fait à S. François de Sales des fêtes incomparables, pour le tricentenaire de sa mort. Mais ce n'est pas seulement dans nos églises qu'on a célébré le bon et grand Saint ; c'est partout, même en milieux profanes et mondains comme la Société des Conférences de Paris, où Henry Bordeaux a donné trois conférences sur S. Fr. de S. et le mariage, S. Fr. de S. et les femmes du monde, S. Fr. de S. et la vie intérieure (reproduites *Opinion* des 26 janv., 2 et 9 fév. : ce n'est pas tout S. François de Sales évidemment qui est présenté ici, mais c'est du S. François de Sales tout de même, et présenté par Henry Bordeaux, qui l'aime en bon chrétien qu'il est, en bon Savoyard aussi, et qui en parle comme sait parler un des plus populaires de nos académiciens). Et c'est jusqu'en milieux universitaires laïcs que S. François de Sales est un thème tout à fait couru : nous venons d'avoir une magistrale thèse de M. Francis Vincent, présentée en janvier à l'Université de Poitiers pour le doctorat ès lettres, **Saint François de Sales Directeur d'âmes : L'éducation de la Volonté**, in-8 écu de VIII-581 p., 18 f., Paris, Beauchesne (Ire Partie : les grands principes directeurs : optimisme et moralisme ; IIe Partie : l'idéal proposé : Amour de Dieu et culture de tout l'homme ; IIIe Partie : la culture de l'amour et de la volonté par l'effort du dirigé ; IVe Partie : la culture de la volonté par la direction : la méthode salésienne). L'an dernier, et toujours pour doctorat ès lettres, c'était la thèse de M. Thamiry ; antérieurement, celle de M. Delplanque ; celle encore de M. Strowski, aujourd'hui professeur de littér. franç. à la Sorbonne. Et voici que l'on remet en lumière un livre paru à la veille de la guerre et qui, nous dit-on, était destiné à être présenté, lui aussi, comme thèse de doctorat si l'auteur n'était mort prématurément en 1913 sans avoir eu le temps même de corriger les 80 dernières pages de son œuvre : **Le Sentiment de l'Amour d'après S. François de Sales**, par H. Tessier, Supérieur du Collège de Juilly, in-8 de 400 p., 10 f., Paris, Lethielleux.

IX. — Dans les *Nouvelles Religieuses*, qui ont pris un nouvel essor cette année et paraissent maintenant rue du Faubourg-St-Honoré, 222, Paris 8e, lire (no du 1er février) un document saisissant. C'est une Lettre pastorale de l'archevêque janséniste d'Utrecht et de ses deux suffragants les évêques jansénistes d'Haarlem et de Deventer. Dans la Ire Partie de la Lettre, tableau de la dégénérescence de notre société moderne ; et dans la IIe Partie, en manière de remède, au lieu de proclamer et de maintenir fermement la sainteté et la pureté du sacerdoce chrétien, nos prélats lâchent le célibat ! Ils s'excusent presque de l'avoir gardé si longtemps : c'est une coutume qu'ils avaient prise dans l'Eglise romaine ; s'ils l'ont conservée, c'était « dans la crainte d'aggraver encore notre rupture avec Rome » (c'est là une « crainte » dont on ne se serait guère douté !) :

« Peu à peu cependant nos rapports avec Rome s'étant modifiés, nous primes plus de liberté dans nos mouvements, et nous fûmes à même de juger plus sainement bien des choses. Ainsi en fut-il du sujet qui nous occupe en ce moment. Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait rien à dire en faveur du célibat : nous serions en contradiction avec le sentiment de la primitive Eglise, et peut-être même avec les paroles du Sauveur... L'apôtre S. Paul surtout peut être regardé comme un partisan du célibat... Mais ni lui, ni le Seigneur Jésus n'en parlent comme d'une chose obligatoire pour les prêtres ; les fonctions sacerdotales ne sont pas jugées incompatibles avec le mariage...

« En conséquence, nous ne voulons pas seulement respecter l'état du célibat, librement choisi par nos prêtres, mais encore le recommander. Nous ne croyons pas toutefois qu'il soit opportun de poser une règle générale. Une vraie liberté est ici nécessaire : point de

contrainte, mais le respect du sentiment personnel... C'est pourquoi, après mûre réflexion, nous avons décidé de ne plus exiger le célibat de nos prêtres en fonctions ; nous leur donnons la liberté d'agir en ceci d'après l'inspiration de leur conscience. A partir du moment où cette Lettre parviendra à votre connaissance, la loi du célibat ecclésiastique devra être regardée comme suspendue... Nous nous réservons de fixer les conditions auxquelles les prêtres devront satisfaire, afin de pouvoir contracter mariage...

« Nous avons la ferme confiance que ces dispositions nouvelles n'apporteront aucun changement dans les relations entre pasteurs et fidèles... et qu'il ne viendra à l'idée de personne de mésestimer dans ses fonctions un prêtre marié. Qu'un lien plus étroit de solidarité véritable et de mutuelle estime nous unisse plutôt, afin que nous devenions comme des flambeaux lumineux au milieu d'une génération mauvaise et corrompue... »

Jansénistes ! disciples de Pharisiens qui jadis ont dépensé des flots d'encre à convaincre l'Eglise romaine de morale relâchée !

X. — Nous recevons le premier Cahier des *Archives de Philosophie*. Les *Archives* sont publiées par un groupe de professeurs dont le centre de rédaction est à la Maison d'Etudes Philosophiques de Vals, près Le Puy (Hte-Loire). Elles ne sont pas une revue, en ce sens qu'elles n'auront pas de périodicité régulière et se présenteront sous forme de Cahiers dont le nombre de pages restera indéterminé, en dépendance des matières et des auteurs. Chaque Cahier aura sa pagination, son titre et sa table propres ; mais une pagination double permettra de les réunir en un volume annuel de 600 pages environ gr. in-8, avec Table générale (36 f. le vol. pour la France, 40 f. pour l'Etranger ; Paris, Beauchesne).

Le programme des *Archives* est aussi ferme que modeste. On y restera « fidèle à la tradition scolastique représentée en première ligne par S. Thomas. » On s'y réclame de la *philosophia perennis*, qui, « seule, comme l'écrivait naguère M. Gonzague Truc, restitue le problème philosophique dans toute sa teneur, ou même, plus simplement, le formule ; elle seule sait y descendre avec assez de profondeur pour en profiter ; elle seule enfin, par son entente de la déduction et sa longue pratique des principes de la connaissance, tire de l'esprit tout le fruit qu'on en peut espérer... Il est nécessaire de retourner à la scolastique pour une restauration de l'esprit. » (Nous rappelons que M. Truc, très zélé tenant de la scolastique et très dévoué aux causes qui nous sont chères, n'est pas chrétien cependant, ou ne l'est pas encore). — D'autre part, on restera, aux *Archives*, « dégagés de tout exclusivisme et de tout parti pris d'école, prenant le bien de la philosophie, c.-à-d. la vérité, en quelque lieu qu'elle se trouve, uniquement préoccupés de la faire mieux connaître et mieux aimer, où qu'elle soit. » On assimilera, comme le demandait Léon XIII, « *quicquid* veterum *sapientia tulit et sedula* recentiorum *industria*. » — Et l'on fera enfin « œuvre sereine et impartiale, cherchant le terrain qui unit plutôt que celui qui divise. Notre ligne de conduite sera d'éviter les polémiques qui irritent et gênent le labeur sérieux. *Veritatem facientes in caritate.* »

Au surplus, plus éloquente et plus riche de promesses que tous les programmes est la première liste de collaborateurs qui nous est communiquée et où nos lecteurs reconnaîtront des noms qui depuis longtemps leur sont chers : MM. J. de Tonquédec, Aug. Valensin, Jules de la Vaissière, G. Sortais, Pierre Guilloux, Pedro Descoqs, Robert de Sinéty, Gabriel Picard, etc. Ce Ier Cahier nous apporte : *Pour interpréter Platon*, par J. Souilhé ; *L'union du sujet et de l'objet dans la connaissance chez Aristote, d'après le Commentaire de Cajétan*, par P. Aubron ; *Notre science de l'esprit humain, d'après S. Thomas*, par Blaise Romeyer ; *Notes d'exégèse thomiste*, par J. de Tonquédec ; *L'intelligible infraspécifique, d'après S. Thomas et Suarez*, par G. Picard ; *L'histoire de la philosophie* d'après Hegel, par Aug. Valensin.

## QUESTIONS
### de science ecclésiastique
#### CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Le décret *Quam singulari* dit que l'enfant une fois parvenu à l'usage de raison est obligé de communier, et cela par le droit divin lui-même, en sorte que l'Eglise ne peut à aucun prix le dispenser de cette obligation.

Comment répondre dès lors à l'objection suivante ? L'Eglise a pratiquement délié les enfants de cette obligation pendant plusieurs siècles, en n'admettant pas à la communion les enfants avant l'âge de 10 ou 11 ans. Certains statuts diocésains défendaient même aux curés d'admettre des enfants à la Première Communion avant l'âge de 12 ans. La *praxis communis Ecclesiæ* pendant plusieurs siècles montre donc que le précepte n'est pas de droit divin.

On pourrait tirer la même conclusion du silence de presque tous les théologiens des trois derniers siècles au sujet de cette obligation de droit divin en tant qu'elle atteint les enfants dès qu'ils sont parvenus à l'usage de la raison.

R. — Avant de répondre à cette question, il est indispensable de présenter d'abord deux observations préliminaires.

1o Il n'est pas exact que le décret *Quam singulari* autorise à conclure que la Communion pascale est une obligation *de jure divino*. Un texte de Vasquez y est cité, il est vrai, où le droit divin est invoqué à propos des enfants ayant atteint l'âge de raison, mais cela *quoad substantiam præcepti*, et non point expressément pour la Communion pascale. Vasquez, d'ailleurs, ne fait que donner la note d'enseignement qu'on rencontre chez tous les théologiens et dont il est nécessaire de faire un rappel ici.

Ne parlons pas du cas de mort, qui n'est pas en cause. En dehors de cette circonstance, la Communion est *aliquoties in vita* nécessaire *jure divino*. A l'Eglise a été laissé le soin de lever l'*indétermination* du précepte divin. C'est ce qu'elle a fait en exigeant de ses fidèles la communion

*semel in anno*, au temps de Pâques. D'où, chez nos auteurs, cette formule de distinction bien connue : *a) quoad rem*, au fond, substantiellement, le précepte pascal est fondé *in jure divino :* on peut donc dire, sous ce rapport, qu'il est *divin ; b) quoad determinationem*, si l'on considère le temps précis de Pâques, il est *purement ecclésiastique*. Ce qui revient à dire, que le précepte pascal présente « le droit divin fondamental » condensé, spécifié, précisé enfin, dans la communion au temps de Pâques, laquelle se trouve être ainsi *de jure divino* et *de jure ecclesiastico* à la fois, mais, en fin de compte, quant à l'incidence concrète de son obligation et de son exécution, *de jure ecclesiastico*.

2° Il faut toujours se garder de confondre *Eglise* et *églises*, l'Eglise dans la représentation officielle de son autorité souveraine et de son magistère, avec les sociétés religieuses qui vivent et s'agitent sous l'autorité particulière et le magistère des chefs inférieurs de la hiérarchie. Faute de tenir compte de cette observation, il arrive que l'on impute à l'Eglise des aberrations de doctrine ou de conduite dont elle n'est point responsable, qui sont l'œuvre propre, exclusive, de telles ou telles églises dispersées dans le monde universel de la catholicité.

Sur quoi l'on peut objecter que, si l'Eglise n'est pas directement responsable d'effets qui échappent à l'initiative de sa propre causalité, elle l'est au moins indirectement par le fait du silence et de l'inaction où elle se cantonne en présence d'abus contre lesquels elle devrait protester.

C'est là, une fois de plus, l'application incorrecte de l'axiome vulgaire aussi fameux qu'équivoque : *Qui tacet consentire videtur*. La formule de l'axiome est incomplète Pour qu'elle fût juste de tout point, il faudrait l'exprimer ainsi : *Qui tacet consentire videtur, quando* POTEST *et* DEBET *dissentire*. Le silence n'est pas toujours une preuve d'acquiescement tacite ; loin de là ! On énonce devant un confesseur quelque proposition indiscrète sur laquelle on sollicite son avis. Il se tait, parce que moralement il ne *peut* pas parler, ayant la langue liée par le secret sacramentel. Que peut-on conclure de son silence ? Rien ! L'axiome est en défaut. A fortiori s'il s'agissait d'un *impedimentum linguæ* d'ordre physique. Un père, témoin de quelque action répréhensible de son enfant, se tait, ferme l'œil. Son silence est-il une approbation ? Non, parce que s'il a le pouvoir de parler, il n'en a pas le *devoir* dans la circonstance, où la prudence lui fait prévoir qu'il vaut mieux ne rien dire que protester. L'axiome là encore est en défaut. Nous dirons tout à l'heure, pourquoi la présente observation s'applique à meilleur titre encore au silence de l'Eglise par rapport aux irrégularités et aberrations qu'elle constate dans les « églises » ou chez les « individus » autour d'elle.

Ces distinctions préliminaires posées et bien entendues, arrivons à l'objection de notre correspondant.

* * *

L'Eglise, dit-on, a pratiquement, pendant plusieurs siècles, délié les enfants de l'obligation de la Communion pascale, qui pourtant est de droit divin, donc intangible pour tout pouvoir humain quelconque, même ecclésiastique.

*Réponse :* L'Eglise n'a rien délié du tout. Le lien en question s'est trouvé, il est vrai, relâché, non par le fait de l'autorité supérieure de l'Eglise, mais par des églises et nations chrétiennes particulières. On ne trouverait pas un mot, dans tout le droit Pontifical, qui permette de lui attribuer le fait de ce relâchement, ou même seulement son approbation positive après coup. Le concile de Latran, pas plus d'ailleurs que le concile de Trente, n'a pas été « accepté » en tout et partout. Nous n'excusons pas le désordre de cette « non acceptation », quelles qu'en aient été les origines de fait, plus ou moins blâmables. Nous disons seulement que de ce désordre l'Eglise n'a pas été la cause responsable, et qu'il y a injustice historique évidente à le lui attribuer.

On insiste : Elle a laissé faire : si donc elle n'a pas la responsabilité initiale de cette atteinte au « droit divin », elle l'a tout au moins sanctionnée par son silence.

*Réponse :* Nous y voilà ! *Qui tacet consentire videtur !...* Bloquée sur ce terrain-là, l'objection perd tout son poids. Rien de plus facile que de la résoudre par cette péremptoire raison que l'Eglise — le Pape — est seule juge de ce qu'elle *peut* et *doit* faire en pareil cas, pas nous ! qui n'avons, par conséquent, à priori aucune possibilité de démontrer qu'elle a tort quand elle proteste ou garde le silence devant un abus. Les raisons qu'elle a eues jadis de tolérer silencieusement celui qui nous occupe ont cessé de lui paraître suffisantes à notre époque, voilà tout. Elle parle aujourd'hui, comme elle ne s'est pas crue en *devoir* de le faire autrefois. Sa parole actuelle n'est pas plus la condamnation de son silence passé, que celui-ci n'était, à aucun titre, même implicite, une approbation de l'état de choses actuellement condamné.

Au surplus, il n'est pas exact de dire qu'elle est restée pendant des siècles silencieuse devant la violation de sa loi. L'âge tardif de la Communion enfantine n'a pas été partout règle aussi universelle qu'en France. Notre système de Première Communion subordonnée à des années d'assistance régulière au catéchisme public a été longtemps, parfois même toujours, inconnu en pays catholiques plus imbus d'esprit romain que le nôtre, à Rome par exemple ; et quand, d'aventure, le Saint-Siège a été là-dessus consulté, il a fait, par l'organe des Congrégations, des réponses qui n'ont jamais été des approbations de la pratique française.

Allons au fond des choses. Tout le monde sait que le retard apporté à la Communion des enfants n'avait d'autre but ni de raison que de sauvegarder ainsi leur instruction religieuse. Les règlements diocésains exigeaient la fréquentation préalable des catéchismes pendant au moins deux ans ; la Communion devenait ainsi comme la constatation et

le couronnement d'une bonne éducation religieuse élémentaire de l'enfant, qui, *sans ce moyen-là,* lui aurait fait défaut, étant donné qu'on ne pouvait l'attendre ni de l'inertie des parents ni des insuffisances de l'enseignement public dans les écoles. Or, cette nécessité de l'instruction religieuse des enfants est souverainement grave, et il est très exact qu'on doit la considérer *quoad substantiam* elle aussi, comme étant *de jure divino,* tout comme le précepte vague de la Communion *aliquoties in vita.* Entre ces deux nécessités, ces deux préceptes si l'on veut, le clergé a estimé sans doute que le premier devait l'emporter sur le second, et comme il était persuadé que la Communion subordonnée à l'instruction était l'unique moyen d'apprendre leur religion aux enfants, il en a conclu à la suspension du précepte pascal jusqu'après la période des catéchismes, et cela avec d'autant plus d'apparence spécieuse de raison que le précepte pascal en tant que tel est *de jure ecclesiastico.*

Il est permis de penser que cette considération n'a pas échappé à l'Eglise, plus théologienne que tous les théologiens réunis, et qu'elle y a trouvé une des raisons de son silence, d'autant mieux qu'en matière de droit ecclésiastique il lui eût été loisible de dispenser les enfants de la loi portée au concile de Latran et de reculer pour eux l'urgence du précepte pascal un peu plus loin que l'âge de raison. Cette dispense, elle ne l'a pas accordée, c'est entendu. Autant par profonde intuition des nécessités de l'alimentation eucharistique précoce, que par respect pour le canon de Latran, elle a laissé intégralement subsister la loi pascale pour tous les fidèles ayant atteint l'âge de discrétion.

Cependant, ces réflexions permettent de s'étonner moins que l'Eglise soit, et longtemps, restée silencieuse devant une pratique, contraire il est vrai à sa loi positive, mais fortement inspirée de droit divin, consacrée de bonne heure par de très heureux résultats au point de vue de l'instruction chrétienne des fidèles, et d'ailleurs si répandue et si profondément ancrée dans les mœurs de certains pays qu'il était prudent d'attendre l'heure de la Providence pour la briser.

L'heure est venue. Contrairement à l'opinion généralement répandue, Pie X a jugé que la fameuse hypothèse — à savoir, que la communion subordonnée au cours complet de catéchisme était l'unique moyen d'assurer l'instruction religieuse nécessaire des enfants, — que cette hypothèse, à supposer qu'on pût en tenir compte jusque-là, n'était plus désormais acceptable, et donc qu'il fallait soumettre les enfants à la loi de Latran tout comme les adultes. Et il s'est trouvé que Pie X a eu raison, contre la foule des « praticiens » fortement attachés à l'ancienne méthode, tout comme ses prédécesseurs ont eu raison d'hésiter longtemps à la condamner ouvertement.

Quant au silence des théologiens sur l'obligation qu'auraient les enfants *jure divino* de faire la Communion pascale, notre correspondant cessera maintenant de s'en étonner. Il trouvera avec nous qu'il serait, au contraire, étonnant qu'ils en eussent parlé, puisqu'elle n'existe pas. Au lieu de les englober, sans autre forme de procès, dans une critique d'ensemble, il suffisait d'en lire un quelconque de valeur, le premier venu, car tous formulent la distinction célèbre, ci-dessus rappelée, qui permet de comprendre comment le précepte pascal est *de jure divino quoad substantiam,* et *de jure ecclesiastico quoad modum determinationis.* Nos auteurs admettent généralement que le précepte, en tant que *de jure divino,* obligerait pratiquement *aliquoties in vita.* C'est précisément cet *aliquoties in vita* que l'Eglise a interprété par les deux déterminations : *semel in anno* et *tempore Paschali.* C'eût été une erreur que de mettre sur le compte du droit divin l'urgence « annuelle-pascale » de la Communion. Les théologiens se sont gardés d'y tomber. De là, à propos des enfants, le silence que notre confrère, mieux éclairé, ne sera plus tenté de leur reprocher, en quoi il fera bien, car il peut être assuré que les théologiens présents et futurs, tout comme ceux d'autrefois, après comme avant le décret *Quam singulari,* n'enseigneront point que l'obligation de la Communion en tant qu'annuelle et pascale est *simpliciter de jure divino ;* ce qui ne les empêchera point d'enseigner que tous les fidèles *inde ab œtate discretionis* sont *jure divino* tenus de recevoir le sacrement d'Eucharistie.

---

Q. — Il est mort dernièrement à l'hôpital un rédacteur d'un journal local dont la spécialité était d'y écrire en patois des articles impies, blasphématoires et libertins surtout. A la visite de l'aumônier, il déclara qu'il n'avait pas la foi et qu'il refusait ses services. Trouvant que la mort ne venait pas assez vite, il se coupa la gorge à coups de rasoir. Pendant son agonie, l'aumônier lui a donné l'absolution et administré l'extrême-onction avec une seule onction sur le front.

Voici le jugement qu'un de mes confrères et moi avons porté sur la manière de faire de l'aumônier : — Aucun secours de la religion n'était dû à ce mourant, après son refus catégorique, qu'au lieu de rétracter, il a confirmé et aggravé en se coupant la gorge. Tout au plus aurait-il pu, en vertu de ce principe : *Sacramenta propter homines,* lui donner l'absolution sous condition après inspiration de regret, mais jamais lui administrer l'extrême-onction.

*L'Ami* serait-il assez complaisant pour nous dire qui de l'aumônier ou de nous a eu raison ?

R. — C'est vous qui avez raison. Dans le cas tel qu'il est présenté, avec la terrible circonstance du suicide final, l'extrême-onction, sacrement de for externe, ne pouvait être administrée à un sujet aussi publiquement et notoirement indigne. L'aumônier devait prévoir l'impossibilité d'accorder la sépulture religieuse à ce malheureux, et cette prévision suffisait à lui dicter sa conduite.

---

**IMPRIMATUR**
**Lingonis, die 21 martii 1923.**
**EUG. LINDECKER, *vic. gen.***

*Le gérant :* F. FROSSARD.

**LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ***

# VIN AROUD

**VIANDE — QUINA — FER**

**Le plus puissant Reconstituant physiologique.**
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces*, convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards*.
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies

---

**VITRAUX** L. BALMET **108, Cours St-André, GRENOBLE** Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 200, nº 19 oct. de l'*Ami*).

---

**Maison Catholique offre à nos Abonnés**

## VINS DE BORDEAUX

Vin rouge à partir de **350** fr. la barrique de 225 litres. Blanc à partir de **425** fr., franco de tout, port, régie et fût compris. Expédition en demi-barrique et quart. Demander prix courant complet et 2 échantillons franco
**à MM. Guy de BINOS et Cie négociants**
**2, rue de l'Union, à TALENCE (Gironde).**

---

# MALADES DÉSESPÉRÉS

***reprenez courage!...***

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte vous **GUERIRA SUREMENT.**
*(Très Nombreuses Attestations.)*

***Les 20 Cures de l'Abbé HAMON***

le Diabète, l'Albumine, les Bronches, (Toux, Bronchites, Asthmes, etc.), les Rhumatismes, les Maux d'Estomac (Crampes, aigreurs, mauvaises digestions, lourdeurs, etc.), les Maladies des Nerfs, du Cœur (Palpitations, etc.), des Reins, du Foie, des Voies urinaires, de la Peau, du Sang, les Ulcères variqueux, les Ulcères de l'Estomac, la Constipation, etc., etc.

**RIEN QUE DES PLANTES**

« C'est la grande médication que le Créateur a mise à notre portée, ne cherchons pas ailleurs. Dieu a placé dans la nature tout ce qu'il faut pour nous nourrir, nous vêtir, nous GUERIR. »
MONSEIGNEUR KNEIP.

*Ecr.* ***Laboratoires Botaniques, Dépᵗ 20***
***59, Boul. Sébastopol, Paris (2e)***
**Métro Réaumur** — TÉLÉPHONE GUTENBERG 37-94
**Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour la Méthode convaincante, explicative et complète.**

---

**Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique**
DEMANDER LE CATALOGUE
**Jérôme Thibouville-Lamy & Cie**
*68 à 72, Rue Réaumur, Paris.*
La plus importante Manufacture
**D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**
du Monde. — Fondée en 1790.
*Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.*

---

**POLYCOPISTE** UNIVERSEL GARANTI pour tous climats **"La Pierre Humide"**
**Imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessins, musique, etc., tous formats, nouveaux prix depuis 30 fr.**
***Catal. tarif, spécimens* : Curé de TELOCHE (Sarthe).**

---

# MONSIEUR L'ABBÉ

**Si vous connaissez un Asthmatique, vous ferez une œuvre charitable en lui indiquant le Remède d'Abyssinie Exibard en poudre ou en cigarettes. Prescrit par tous les médecins et récompensé par médailles d'or et d'argent, il soulage instantanément et guérit des milliers de malades chaque année. 28, Rue de Richelieu, PARIS, et toutes Pharmacies.**

---

Rhumes . Toux

**GRIPPE**
**CATARRHES, ASTHME**
**LARYNGITES et BRONCHITES**
**SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE**

# PULMOSERUM
## BAILLY

**Réparateur puissant des Organes de la Respiration**

**Employé dans les Hôpitaux**
**Recommandé**
**par la Majorité du Corps Médical Français**
**Adopté**
**par plus de 30 000 Médecins Etrangers**

MODE D'EMPLOI ;
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80 ; les 3 flacons, 28 fr.
franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE

*Exiger le nom*
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome. PARIS

---

**LISEZ CECI** Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, **à Besançon**, se recommande tout spécialement **aux** lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

---

# AVIS UTILE

Les lecteurs désireux de se rendre compte de l'efficacité des **Grains de Vals**, ce merveilleux laxatif dépuratif, recevront *gratis* et *franco* un échantillon sur demande à l'Administration, 41, rue Bara, PARIS.

---

# ASTHME

**Bronchite Chronique**
**EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS**
**Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE**
**CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS**

---

**Maison de 1er ordre pour les vins** recommandée par Haut Clergé offre tarif spécial Clergé. **Excellent Vin Rouge 260 fr. la p. de 220 lit. rendu fût compris.** Ferait bonne situation personne s'occupant placements, munie sérieuses références ou parent d'ecclésiastique. Adresser demandes **F. LIMOUZY aîné**, propriétaire-viticulteur, **NARBONNE (Aude).**

tère extrêmement complexe. Comme nous le disons dans l'*Ami* du 15 mars, p. 161, note 2, entre les divers auteurs, Maspero, Flinders Petrie, Meyer, pour ne citer que ceux-là, il y a de grosses divergences. Avant d'aborder l'un quelconque d'entre eux, orientez-vous d'une façon générale avec Mallon dans le *Dict. Apol.*, t. I, col. 1317-1320.

---

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une Bible manuelle, en français, pour l'opposer aux Bibles des Sociétés Bibliques, livrées en un volume presque pochable?

R. — Je ne vois pas en français de Bible catholique complète plus portative que celle de Crampon. Le Nouveau Testament vient de paraître en édit. séparée (Desclée et Cie, Paris, Tournai, Rome).

---

Q. — Où trouver la *Vie* 1° du P. Maunoir, 2° de S. Gaétan de Tienne, et 3° de S. Philippe de Neri?

R. — Ad I. L'*Histoire du Vén. Serviteur de Dieu Julien Maunoir, S. J.*, par le P. Séjourné, a paru chez Oudin (aujourd'hui Mame) en 1895, 2 vol. in-8.

Ad II. Vie par R. de Maulde la Clavière, n° 29 de la collection *Les Saints*, in-12, 3 f. 50, Gabalda.

Ad III. Vie par la comtesse d'Estienne d'Orves, in-12 avec portrait, Gabalda; — par Mgr (depuis cardinal) Capecelatro, trad. par le P. Bezin, 2 vol. in-12, Paris 1889 (dans la Bibliothèque oratorienne éditée chez Poussielgue); — voir aussi L. B., *L'esprit de S. Ph. de Neri et son école ascétique*, in-8, Œuvre de St-Paul, Paris 1900.

---

Q. — Où trouver un Dictionnaire, en français ou en italien, pour les noms de pays ou localités mentionnés dans la Sainte Ecriture, indiquant leur appellation moderne et leur situation géographique actuelle?

R. — Procurez-vous *Nuovo lessico della Bibbia Volgata* con osservazioni morfologiche e sintattiche, compilato da Francesco Dalpane e riveduto da Felice Ramorino, Firenze, Libreria editrice Fiorentina, 1911. Avant la guerre, ce volume coûtait 4 lires.

LA RELIURE A LA PORTÉE DE TOUS
RELIGO 30, Avenue du Roule, 30 NEUILLY — près Paris
Méd. de Vermeil au Concours Lépine. — 165 fr. Notice fco.

Faire connaître aux Agriculteurs le *Cycle Biologique* qui éclaire la question agricole.
Lire pour cela "*FERTILITÉ*",
organe des Fils de A. DEROME, BAVAY (Nord).

VILLA NOTRE-DAME
MONTANA (Valais) Suisse
SANATORIUM pour Séminaristes, Prêtres et Religieux.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
*fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871*
SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts
VINS CHOISIS DE TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes
Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Vins de Bordeaux
GAUDRAP & Co, 43, Quai des Chartrons, BORDEAUX
— MAISON RECOMMANDEE —
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

Fosfoxyl Carron
Phosphore colloïdal, actif, non toxique.
Le FOSFOXYL CARRON est le plus actif des fortifiants connus; aucune faiblesse, morale ou physique, ne peut résister à son action. Le Fosfoxyl est le véritable aliment de la cellule nerveuse. Son efficacité absolue, constatée chaque jour dans les Hôpitaux, dans les cas de Neurasthénies, Amaigrissements, Lassitudes, Insomnies, Fatigue cérébrale, etc., en fait le médicament type dans toutes les dépressions.
Le FOSFOXYL CARRON est en vente dans toutes les pharmacies, sous deux formes :
1° Forme sirop anisé, fort agréable, le Flacon. 8 fr.
2° Forme liqueur menthée, sans sucre ni alcool (recommandée aux diabétiques). Le Flacon ... 6.60
La Pharmie PARISIENNE, 44 *bis*, Rue de Maubeuge, PARIS *envoie fo contre mandat-poste de* 9 fr. un flacon de Sirop de Fosfoxyl, *et contre* 7 fr. 60 un flacon d'Elixir.

Vous pouvez préparer avec les
Œufs granulés Layton
les mêmes omelettes, œufs brouillés, sauces, crêmes, gâteaux, puddings, entremets, qu'avec les œufs en coquille.
Les œufs granulés
"LAYTON"
Garantis absolument purs
sont en vente dans toutes les Maisons d'Alimentation
VENTE EN GROS : Etablissements JOHN LAYTON, 15, rue du Louvre, PARIS.

# Safety=Sûreté

De tous les modèles de porte-plume à réservoir le modèle "Safety" est le seul qui, réellement, puisse être porté dans toutes les positions sans risques de tache.

Le Safety *Idéal Waterman* est le fruit de 40 années d'expérience dans la fabrication exclusive du porte-plume à réservoir. La conception scientifique de notre fabrication et son impeccabilité s'affirment particulièrement dans ce modèle.

Il se fait en format normal et en "Baby Safety" pour la poche du gilet ou le sac des dames.

3 modèles RÉGULIER depuis, 50 fr
P.S.F., dep. 65 fr.
SAFETY, depuis, 75 fr.
Modèles de luxe pour cadeaux

## Porte-Plume Ideal Waterman

Gros : JULES FAGARD, Agent général pour la France, la Belgique et la Suisse
6, Rue Monsigny, Paris

Ebo. G. de Puybelle

**HORLOGERIE - PENDULERIE**
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE
**E. ENGINGER** — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue F^co sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon



## *Société Générale*

**Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864
**CAPITAL 500 MILLIONS**
*Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)*

**97 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelone et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.**

*Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de dépôts, Bruxelles,* 70, rue Royale. — *Anvers,* 74, pl. de Meir. — *Ostende,* 21, av. Léopold.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
**SERVICE DE COFFRES-FORTS ET DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS**
au siège social et dans les succursales, depuis **8 fr.** par mois

Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

**ARMAND BLANCHET**
Ingénieur des Arts et Manufactures
**Fondeur de Cloches**
**237, rue St-Martin, PARIS**
**FOURNISSEUR de l'Administration des BEAUX-ARTS**
*Sonneries et mise en volée des cloches par l'électricité.*



**G^de Marbrerie "Ste-Jeanne d'Arc"**

**L. BARRAU**
*Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris*
**29, Allée Alphonse-Peyrat, Toulouse (Hte-Garonne)**
Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.
**Travaux artistiques. — Prix très réduits**



**UN REMÈDE POPULAIRE** c'est le sel de **VICHY-ÉTAT**, qui met à la portée de tous à un prix très réduit tous les avantages de la cure de **Vichy** chez soi.
—— Chaque paquet dosé pour un litre. ——



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EMISSION de BONS du TRÉSOR

**6 0/0** à trois, six ou dix ans

**Remboursables à 500 fr. le 8 Décembre 1925** — —
— **à 515 fr. le 8 Décembre 1928** — —
— **ou à 540 fr. le 8 Décembre 1932, au gré du porteur.**

**PRIX D'EMISSION : 495 francs. — Ces Bons sont exempts d'impôt.**

La Souscription est ouverte du **5 Mars** au **7 Avril**, le Ministre des Finances s'étant réservé la faculté de la clore avant cette date.

**Les Souscriptions sont reçues aux Guichets suivants :** Caisse centrale du Trésor (Pavillon de Flore) ; Trésoreries générales ; Recettes des Finances ; Perceptions ; Recettes de l'Enregistrement ; Recettes des Douanes et des Contributions Indirectes ; Bureaux de Postes ; Banque de France ; Recette municipale de la Ville de Paris ; Banques ; Etablissements de Crédit ; Agents de change et Notaires.